Des actions culturelles pour aujourd'hui

Des actions culturelles pour aujourd'hui

Programme d'action
du ministère des
Affaires culturelles

Québec

Crédits photographiques:

p. 22: Ghislaine Lévesque
p. 30, 38, 44, 46, 54: ministère des Communications du Québec

ISBN 2-550-10124-3

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec
2e trimestre 1983

© Ministère des Affaires culturelles, Québec, 1983

Conception et réalisation: Direction des communications

Avant-propos

Voilà un peu moins d'un an, je clôturais une tournée de consultation qui m'avait conduit dans tous les coins du Québec et m'avait permis de rencontrer des centaines d'artistes et de créateurs, de même que des milliers de citoyens, tous actifs dans leurs milieux respectifs et intéressés, à un titre ou à un autre, par le devenir culturel du Québec.

Je m'engageais alors à ce qu'un examen minutieux des quelque 700 mémoires et interventions qu'ils m'avaient soumis soit effectué de façon, non seulement à en dégager l'essentiel mais, surtout, à tirer de cette mine exceptionnelle de renseignements les grandes lignes d'un programme d'action qui concrétiserait cet élan nouveau que tous appelaient de leurs voeux.

Ainsi, en décembre dernier, je rendais public le rapport de cette tournée de consultation — un document de 400 pages — lequel traduit, mieux que tout le reste, la prodigieuse vitalité culturelle du Québec et l'urgente nécessité d'agir pour la soutenir et assurer aux créateurs et aux artistes un appui indispensable à l'expression de leur art.

Et c'est avec beaucoup de fierté que je vous présente aujourd'hui le programme d'action du ministère des Affaires culturelles.

Un programme d'action auquel on consacre près de 10 millions de dollars additionnels et qui s'articule autour de trois grands axes: un soutien accru à la création et aux arts d'interprétation dans toute leur diversité, une volonté de doter Montréal des moyens concrets pour renforcer son rôle de métropole culturelle et un nouveau partage des responsabilités qui implique non seulement une réorganisation administrative du Ministère, mais aussi un redéploiement de ses activités de façon à donner de plus grandes responsabilités aux partenaires culturels, tant sur le plan régional que national.

Bien sûr, ce programme d'action, dont vous connaîtrez les détails dans les pages qui suivent, n'épuise pas toute l'activité du Ministère. Au contraire, il complète les actions entreprises jusqu'à maintenant. Il s'inscrit dans la foulée des gestes que j'ai posés depuis mon arrivée à la direction du Ministère: notamment l'élargissement du mandat et du budget de la Société de développement des industries de la culture et des communications et le dépôt du projet de loi-cadre sur le cinéma et l'ajout de plusieurs millions de dollars supplémentaires dans ce secteur d'activités combien déterminant

pour le devenir culturel du Québec. Il sera suivi dans l'immédiat de la présentation d'une loi sur les archives de même que, à plus long terme, d'une nouvelle loi sur les biens culturels.

Comme complément à tout ce travail, j'aurai le plaisir, par ailleurs, de rendre publics, au cours des prochains mois, plusieurs documents de politique qui viendront préciser notre action dans des domaines aussi importants que le soutien au théâtre, à la musique, à la danse, à la création, au livre et aux musées.

Tous ces gestes et toutes ces mesures viennent concrétiser la volonté évidente du gouvernement du Québec de faire en sorte que le développement culturel soit une véritable priorité. Déjà, cette volonté s'était manifestée par l'adoption de la Charte de la langue française, la réorganisation de Radio-Québec, l'essor considérable donné au réseau des bibliothèques publiques, le Programme de l'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement et la fondation d'une société de perception des droits d'auteur.

Nous franchissons maintenant, tous ensemble, un nouveau pas en donnant aux créateurs et aux agents culturels du Québec des moyens supplémentaires pour agir et, par la même occasion, en orientant le ministère des Affaires culturelles vers des priorités d'intervention qui, j'en suis persuadé, correspondent mieux non seulement à la conjoncture actuelle mais encore à l'élan culturel qui se manifeste partout sur le territoire québécois.

Nous prenons une orientation nouvelle: de l'idée d'un patrimoine à protéger, nous passons à celle d'un patrimoine à bâtir. Qu'elle relève du domaine architectural, intellectuel, culturel ou social, cette idée du patrimoine à bâtir exige de notre part une ferveur renouvelée et une attention à toutes les formes vivantes de notre expression culturelle, comme peuple solidement enraciné sur ce continent nord-américain et comme nation authentique et originale qui s'inscrit dans le futur, dès maintenant.

Je m'en voudrais de terminer cet avant-propos sans remercier du fond du coeur toutes celles et ceux qui, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du Ministère et du gouvernement du Québec, ont rendu possible ce programme d'action.

Clément Richard
ministre des Affaires culturelles

Table des matières

Introduction 9

Première partie

Priorités du gouvernement dans le domaine culturel

Chapitre premier

Soutien à la création et à la production artistique 23

- Une place de choix aux projets novateurs 25
- Application élargie du programme d'intégration de l'art à l'architecture 25
- Innovation dans le secteur du design de l'environnement 26
- La collection « Prêt d'oeuvres d'art » 27
- Vers la reconnaissance du statut social des créateurs 27

Chapitre II

Développement des arts de la scène: musique, théâtre, danse 29

- Cent pour cent de la subvention garanti pendant trois ans 32
- Un partage mieux équilibré de l'aide financière aux compagnies de théâtre 32
- La consolidation des grands orchestres symphoniques 33
- Relance de la chanson québécoise 33
- Nouvel essor pour la danse 34
- Diversifier la production et intensifier les tournées 34
- Le théâtre en milieu scolaire 35
- Une « maison du théâtre » pour l'enfance et la jeunesse 35
- Soutien accru du cinéma 36

Chapitre III

La promotion de la culture 37

- Une campagne nationale de promotion de la culture 40
- Amélioration de l'information culturelle dans les circuits touristiques 40
- Soutien aux grands événements 41
- Pour améliorer le cadre de vie 41
- Faire de l'éducation artistique l'un des objectifs fondamentaux du projet éducatif 42

Chapitre IV

L'aménagement de lieux propices à l'activité artistique 43

– Un seul programme d'aide à la rénovation et à la construction d'équipements culturels 45

Chapitre V

Montréal, métropole culturelle 47

– Aide à certains grands organismes 51
– Nouvel emplacement du Musée d'art contemporain 51
– Redonner au Vieux-Montréal sa vocation résidentielle 52

Deuxième partie

Nouveau partage des responsabilités

Chapitre premier

Concentrer l'action du Ministère 57

– Fonction d'initiative 58
– Fonction de coordination 58
– Fonction de service 59

Chapitre II

Régionaliser la plupart des activités 61

– Accroissement et décloisonnement des programmes 62
– Intensification de l'action du Ministère 62

Chapitre III

Déléguer certaines responsabilités 65

– Des institutions nationales autonomes 66
– La Société de développement des arts 66

Conclusion 67

Introduction

Depuis quelques années, au Québec, le développement culturel s'est accompli à un rythme accéléré. Ce mouvement a été favorisé par la démocratisation de l'enseignement, l'essor qu'ont connu les communications et les médias, de même que par l'émergence de grands projets collectifs. En très peu de temps, ont surgi, regroupant des créateurs, producteurs et diffuseurs, une foule d'organismes, de troupes, d'orchestres, d'associations, de sociétés, d'écoles de musique, de danse et de théâtre...

Les foyers de la culture se sont multipliés dans les centres régionaux et les villes. L'État et plusieurs municipalités ont fait des efforts pour mettre des services culturels nombreux à la disposition de la population : salles de spectacles, bibliothèques, cours d'initiation aux arts, centres d'archives, etc. Mais, avant même que l'on ait trouvé les ressources nécessaires pour répondre aux besoins pressants, la crise économique actuelle est venue menacer le secteur culturel. En effet, plusieurs organismes éprouvent aujourd'hui des difficultés financières. La conjoncture présente, qui affecte l'ensemble des services publics, fait ressortir davantage la fragilité de l'organisation culturelle et le déséquilibre profond que l'on constate entre les besoins liés à sa croissance et les moyens qui lui sont consentis.

Importance du bénévolat

D'une façon générale, les sources de revenus provenant des usagers sont insuffisantes pour financer les activités culturelles. Le mécénat d'entreprise, même s'il commence à se développer au Québec, demeure encore hésitant. Si l'activité culturelle a été si intense chez nous, c'est en grande partie grâce au bénévolat qui, partout sur le territoire, anime et soutient l'action culturelle, que ce soit dans les musées, les bibliothèques, les centres culturels ou à l'intérieur de groupes et d'associations. Les efforts de ces agents bénévoles sont indispensables, mais ils ne peuvent pas remplacer entièrement une aide financière absolument nécessaire. D'ailleurs, beaucoup de créateurs contribuent directement au financement de l'activité culturelle en choisissant d'investir dans les moyens de production plutôt que de s'accorder un revenu décent et mérité.

***« Le bénévolat est le mécénat de notre temps ».* (Conseil de la sculpture du Québec)**

Insuffisance de l'action de l'État

« Après d'autres nous allons vous signaler le paradoxe de voir la culture au centre du débat national, mais marginalisée et contrainte à vivoter avec 0,5% du budget du gouvernement. Si vous voulez vraiment que les Québécois croient que le Québec est un enjeu culturel, il va falloir que le gouvernement y croit lui aussi ». (Conseil régional de la culture de l'Est-du-Québec)

« Si des actions ne sont pas entreprises et si des moyens d'aide financière ne sont pas trouvés rapidement, le monde muséologique du Québec tout entier risque de se retrouver plusieurs années en arrière et le Québec risque de perdre tout le patrimoine qui lui reste; il en va de même pour la création artistique ». (Musée d'art de Joliette)

Dans le soutien au secteur culturel, l'État québécois est intervenu tard et avec des moyens trop modestes. Le réseau des bibliothèques, secteur qui a bénéficié depuis trois ans d'un programme de développement et de rattrapage, en donne une bonne illustration. En investissant, au cours des deux dernières années, une somme de seize millions de dollars dans la construction et l'agrandissement des bibliothèques publiques, le Québec arrivera à peine à rejoindre le niveau que l'Ontario avait déjà atteint il y a dix ans. Le réseau des bibliothèques centrales de prêt, seul service culturel structuré dans les municipalités rurales, a dû lui aussi ralentir son développement, à cause du manque de crédits.

Les autres domaines culturels ne sont pas plus favorisés. Aucun investissement majeur n'a été effectué depuis longtemps dans les musées existants, alors que d'autres provinces et d'autres pays ont adopté une audacieuse politique de développement dans ce secteur. En ce qui concerne le patrimoine architectural, le ministère des Affaires culturelles a été obligé de réduire constamment le programme de restauration des immeubles dont il est propriétaire. En ce qui concerne le soutien à la création et l'aide aux organismes d'interprétation, les fonds publics sont largement insuffisants et n'ont pratiquement pas augmenté pendant les trois dernières années. Même situation pour le soutien au cinéma où les crédits affectés par l'État plafonnent depuis plusieurs années, alors que ce secteur est parmi les plus sévèrement affectés par l'inflation. Le Musée d'art contemporain connaît un problème de locaux depuis longtemps. Peu accessible au public parce que situé en dehors du centre-ville et des activités normales qui s'y déroulent, il lui est difficile d'offrir tous les services qui en feraient un véritable lieu de développement de la création contemporaine.

En outre, après avoir créé un réseau de centres d'archives à travers le Québec afin de mieux desservir les usagers, les Archives nationales risquent maintenant de devoir réduire leurs services aux chercheurs, au public et aux autres institutions qui conservent des archives.

Le gouvernement, par son ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, a consacré un demi million de dollars à l'animation culturelle dans les municipalités pour l'ensemble du territoire québécois, soit 0,08 $ par habitant. Cette contribution, qui n'est même pas assurée pour l'avenir, est loin de correspondre à la vitalité culturelle des régions. Le ministère des Affaires culturelles a, lui aussi, été appelé à contribuer financièrement aux salons du livre, à l'extension du réseau des musées et des bibliothèques et à la formation d'orchestres régionaux. Toutefois, à cause des moyens limités dont il dispose, il a été rapidement dans l'impossibilité de satisfaire les multiples aspirations de l'expression artistique des régions.

Écart entre les besoins et les ressources

L'écart a donc été croissant entre les besoins et les ressources consacrées à la culture. Le ministère des Affaires culturelles a dû répondre, ces dernières années, à des demandes de plus en plus nombreuses et pressantes. Il semblait illusoire, avec les moyens actuels, de poursuivre concurremment des objectifs d'excellence artistique, de qualité et d'accessibilité aux services culturels. La dissémination de plus en plus grande des ressources qui n'augmentent pas en importance constitue un danger. Mais alors, doit-on répartir autrement ces ressources? Faut-il les concentrer dans quelques grands organismes ou dans certaines institutions ou privilégier une action culturelle dans les régions?

On peut contourner ce dilemme: poursuivre en même temps le développement culturel national et permettre aux régions de continuer sur leur lancée. On peut le faire, en pariant justement sur la rentabilité et la vitalité du secteur culturel et en le soutenant de façon prioritaire. Cela présuppose, évidemment, une conception de la culture qui s'appuie sur la complémentarité entre le développement culturel, économique et social; une politique qui intègre les valeurs culturelles à la production industrielle, à l'aménagement du cadre de vie, à la promotion et à l'attraction touristique; qui se préoccupe aussi de revaloriser les comportements culturels et d'intéressser autant les gouvernants que les gouvernés à l'art et à la culture. Cela nécessite encore une démarche qui accorde une juste place à la création et suscite des recherches et des innovations dans des champs nouveaux. Cela exige, enfin, une gestion de la culture respectueuse des aspirations démocratiques de la population, fondée sur un partage des responsabilités avec les créateurs et les autres acteurs culturels.

« Le développement culturel est toujours apparu comme non rentable. Il appartient aux gouvernements provinciaux et municipaux de changer les mentalités dans ce domaine. C'est eux qui doivent faire comprendre par des actions concrètes que la culture dans toutes ses manifestations engendre la vie d'un peuple comme la flore et la faune d'une région en déterminent la vie naturelle. Le jour où l'État et les citoyens seront convaincus de cela, ils n'hésiteront pas à attribuer au développement culturel les bubdets nécessaires ».
(Collège de Valleyfield)

Importance de l'investissement culturel

En situation de crise, nous affirmons qu'il faut accélérer l'investissement dans le secteur culturel. Ce sont les festivals, le théâtre, les expositions et autres événements semblables qui, avec le tourisme, ont le meilleur taux de rendement dans le secteur tertiaire, par les emplois indirects créés, les taxes et autres revenus perçus. La qualité des activités artistiques et les équipements culturels majeurs sont également reconnus comme des facteurs importants pour attirer l'entreprise de pointe et stimuler le tourisme.

Toute vie culturelle suppose un milieu propice à son épanouissement. Ainsi, on a consacré beaucoup d'énergies pour amener les citoyens à mieux protéger leur environnement. Cela s'est concrétisé par de vastes programmes et par des campagnes contre toutes les formes de pollution: les eaux usées, les déchets industriels, la récupération et le recyclage des objets etc. Ce ne sont pourtant que quelques uns des éléments qui laissent présager la création d'un

cadre de vie meilleur pour l'ensemble de la population du Québec. Ainsi, ***de l'idée d'un patrimoine à protéger, nous passons maintenant à celle d'un patrimoine à bâtir.***

Nouvel enjeu

Cette prise de conscience est le résultat de toute une évolution culturelle, dont les principales manifestations sont: un degré de scolarisation plus élevé qui a permis à un plus grand nombre de personnes d'acquérir une formation plus poussée; la capacité pour beaucoup de jeunes couples d'investir davantage que leurs parents dans des biens ou des activités culturelles; l'ouverture du Québec sur d'autres cultures; la définition lente mais perceptible d'une architecture et d'un design québécois; un engouement certain pour le cinéma; l'établissement de nouveaux concepts d'aménagement et de mise en valeur du patrimoine. En résumé, il s'agit de toute une panoplie de biens et d'activités qui représentent des investissements considérables. L'enjeu culturel du Québec réside dans la capacité du gouvernement québécois d'intervenir rapidement et efficacement dans le soutien des avenues nouvelles explorées par les créateurs.

Réorientation de l'action culturelle

Le présent programme d'action du ministère des Affaires culturelles propose moins une réorganisation du soutien de l'État qu'une réorientation de l'action culturelle.

Cette réorientation porte sur trois aspects: l'accessibilité à la culture, la démocratie culturelle et l'insertion de la dimension culturelle dans le développement de la société.

Accessibilité à la culture

Le premier aspect de la réorientation de l'action culturelle concerne *l'accessibilité à la culture.*

Il ne suffit pas de multiplier les lieux de diffusion et d'étendre les réseaux sur le territoire pour que tous puissent avoir accès aux biens culturels. La véritable accessibilité à la culture passe par une initiation à l'art, un intérêt croissant pour les valeurs culturelles et par un partage équitable des moyens techniques et financiers entre les régions.

Démocratie culturelle

La *démocratie culturelle*, second aspect de la réorientation envisagée, repose sur la liberté des groupes et des collectivités qui doivent effectuer eux-mêmes leurs choix culturels et les réaliser à leur façon. Elle est caractérisée par une reconnaissance de la diversité des expressions artistiques, des particularités régionales et des cultures ethniques et minoritaires. Dans cette perspective, l'expression de la

créativité individuelle et collective est absolument essentielle pour que la culture devienne une activité et non un simple objet de consommation. Le gouvernement entend favoriser cette démocratie notamment en confiant la gestion des programmes de subventions à un organisme représentatif des créateurs, des groupes artistiques et des organismes culturels. Il s'agit de donner à ceux que cela concerne un mécanisme qui leur appartient et par lequel ils pourront faire des choix et proposer des orientations de développement.

En régions, le ministère des Affaires culturelles poursuit le même objectif: partager la responsabilité du développement culturel en y associant de nombreux partenaires et en leur donnant les moyens de le réaliser. Ce partage devra s'exercer selon un mode de concertation auquel participent les différents agents du développement culturel, en particulier les conseils régionaux de la culture, les organismes de concertation et de développement et les municipalités.

La dimension culturelle dans le développement de la société

Le troisième aspect de l'action culturelle consiste à *donner une dimension culturelle au développement*. Il revient au ministère des Affaires culturelles de convaincre les différents agents économiques, sociaux et politiques de l'importance de la dimension culturelle dans le développement. De leur côté, les acteurs culturels devront y prendre une part active. Un lien plus étroit est à rechercher entre la culture et les autres secteurs, tels que les communications, l'éducation, les loisirs, l'environnement, l'économie... Aussi longtemps qu'il était trop accaparé par la gestion des programmes, le Ministère pouvait difficilement jouer un véritable rôle d'animateur. Mais maintenant, des tâches tout aussi importantes que la gestion l'attendent: le développement par la promotion, l'initiative et la concertation.

Première partie

Priorités du gouvernement dans le domaine culturel

Au moment de sa création, le ministère des Affaires culturelles se devait, en tout premier lieu, de protéger un patrimoine culturel menacé. C'est dans ce but que furent fondés des organismes et des institutions: les Archives nationales, la Bibliothèque nationale, le Musée d'art contemporain, etc. Ensuite, furent élaborés des programmes de soutien à la création et institués des réseaux de diffusion.

Puis, peu à peu, le Ministère se consacra au développement de nouveaux secteurs: création d'un réseau de bibliothèques publiques; soutien à l'édition et aux librairies, aux métiers d'art et aux galeries, au cinéma, application du programme d'intégration de l'art à l'architecture...

Toutefois, de nouvelles mesures s'imposent aujourd'hui afin de fournir de meilleures garanties d'épanouissement à la culture et rendre plus dynamiques certains secteurs de l'activité artistique.

Ces mesures, présentées dans ce programme d'action, s'articulent autour de cinq thèmes: **soutien accru à la création et à la production, développement des arts de la scène, promotion de la culture, aménagement de lieux de production et de diffusion artistique.** *De plus, un accent particulier sera mis en vue de renforcer la place qu'occupe* **Montréal comme métropole culturelle.**

Pour réaliser ces mesures, le gouvernement a consenti au Ministère des **crédits additionnels de près de 10 millions de dollars.**

Allocation des crédits additionnels selon les principaux volets du programme d'action

	1982-1983 Crédits totaux en milliers $	1983-1984 Crédits totaux en milliers $	Crédits additionnels en milliers $
Aide à la création	1 090,0[1]	2 090,0	1 000,0[2]
Soutien aux arts d'interprétation	10 450,0[3]	12 450,0	2 000,0
Interventions majeures	—	1 800,0	1 800,0
Promotion de la culture	—	500,0	500,0
Équipements culturels	6 300,0[4]	9 500,0	3 200,0
Relocalisation du Musée d'art contemporain	—	700,0	700,0
Total			**9 200,0**

1. Aide normalisée aux créateurs
2. Cette somme ne comprend pas les crédits nouveaux alloués au cinéma
3. Crédits de transferts aux organismes en arts d'interprétation, à l'exception des Régies
4. Les crédits de base en 1982-1983 étaient alloués à la construction et à la rénovation des bibliothèques publiques

Chapitre premier

Soutien à la création et à la production artistique

Plusieurs mémoires présentés au ministre des Affaires culturelles lors de sa tournée de consultation affirment que notre société, en règle générale, ne reconnaît pas aux créateurs un statut professionnel qui leur permettrait de vivre de leur art et d'avoir accès aux avantages sociaux normalement disponibles aux travailleurs.

Les artistes sont souvent considérés comme des marginaux et le chômage fait presque partie de leur condition de vie. Une oeuvre artistique rapporte peu à son auteur dont le niveau de vie est lié à sa reconnaissance par la société ou par le milieu artistique, les institutions, les industries culturelles. C'est pourquoi les artistes sont souvent obligés de partager leur temps entre la création et un travail plus rémunérateur pour s'assurer d'un revenu nécessaire à leur subsistance.

« L'artiste est celui qui investit le plus dans la culture au point de vue de son énergie personnelle et de ses ressources financières.

S'il fait vivre par sa production une foule d'intermédiaires ce n'est malheureusement pas lui que l'art fait vivre le mieux ». **(Conseil de la gravure du Québec)**

Aspiration des créateurs

Mais les créateurs ne veulent pas devenir pour autant des « pensionnés de l'État ». Leurs droits et leurs revendications ne sont pas différents de ceux des membres d'autres groupes sociaux. Ils désirent des possibilités accrues de travail et d'accès à des équipements et à des moyens de production; ils souhaitent des débouchés pour leurs oeuvres et, sur le plan social, une sécurité comparable à celle acquise par les autres travailleurs. En somme, les créateurs attendent de l'État qu'il consolide leur statut socio-économique par des mesures qui conduisent, en même temps, à leur reconnaissance sociale.

« Comme tout citoyen à part entière nous avons le droit de vivre de notre métier dans notre région et dans des conditions adéquates ». **(Haut 3e Impérial)**

Le ministère des Affaires culturelles reconnaît la légitimité des revendications des créateurs. En 1983-1984, *il doublera les crédits affectés au soutien à la création et à la production artistique en ajoutant un million de dollars* pour mettre en place un programme souple et décloisonné d'aide à la création, soutenir la recherche et l'innovation et poursuivre la collection « Prêt d'oeuvres d'art ».

Il maintient, en les élargissant à certaines formes d'expression artistique jusqu'ici négligées — la bande dessinée, par exemple, — les programmes existants d'aide qui garantissent aux artistes un appui financier de courte durée pour la réalisation de leurs projets.

Il s'attaquera au problème précis de la définition du statut socio-économique des artistes afin de trouver les solutions qui permettront d'assurer aux créateurs la juste part qui leur revient dans la société.

« La rigidité des programmes du Ministère (...) oblige à présenter des projets longtemps d'avance et nécessite de lourds appareillages d'évaluation pour leur acceptation.

Ceci a toujours comme conséquence que certains projets pourtant importants et hautement valables ne peuvent être entrepris faute de pouvoir trouver d'aide à court terme ». **(Conseil de la Gravure du Québec)**

L'ensemble de ces mesures permettra de répondre davantage aux besoins des créateurs et aux exigences diversifiées de la production d'une oeuvre. Elles se traduiront par l'élargissement du marché du travail artistique. En effet, de nouvelles possibilités s'ouvriront aux créateurs par l'achat ou la commande d'oeuvres, par le recours à leurs services comme conseillers et animateurs, par l'intégration d'oeuvres d'art à l'architecture d'un plus grand nombre d'édifices, par la recherche de nouveaux produits en design.

Une place de choix aux projets novateurs

Les programmes actuels d'aide à la création favorisent peu l'expérimentation et la recherche. Seuls les créateurs en arts visuels peuvent bénéficier du programme établi à cette fin par le Ministère, grâce à des ententes avec les établissements d'enseignement qui leur permettent d'utiliser les équipements et les ressources techniques du milieu scolaire. Désormais, le Ministère entend soutenir l'innovation dans tous les domaines où s'exerce l'activité artistique.

▶ **Les créateurs dans toutes les disciplines peuvent se prévaloir d'un soutien technique et financier afin d'explorer les possibilités offertes par les nouvelles technologies et de nouveaux matériaux, et effectuer des recherches qui conduiront éventuellement à des innovations.**

Le Ministère créera un jury permanent pour faciliter l'accès à ce programme. Les créateurs pourront donc présenter leurs projets en tout temps; aucune limite ne sera imposée quant à la nature et à la durée des projets et aux disciplines artistiques admissibles.

Le soutien proposé aux créateurs consiste, par exemple,

- à mettre à leur disposition des équipements et du matériel de certains établissements d'enseignement;
- à les appuyer dans leurs démarches auprès d'autres établissements publics, parapublics ou privés: laboratoires, centres de recherche, ateliers spécialisés, etc., afin qu'ils puissent avoir accès aux ressources techniques nécessaires à la poursuite de leurs recherches;
- à leur fournir des ressources financières.

Le Ministère les soutiendra aussi financièrement afin qu'ils organisent ou participent à des rencontres (colloques, symposiums, etc.) favorisant les échanges entre créateurs. Ils pourront, en s'insérant dans un milieu d'enseignement ou dans un milieu social donné, effectuer des recherches destinées à l'expérimentation ou à la production artistique. Ils pourront également obtenir des prêts qui leur permettront de réaliser des oeuvres commandées par des organismes de production ou de diffusion grâce à l'action de promotion que le Ministère entend entreprendre dans ce but.

Application élargie du programme d'intégration de l'art à l'architecture

Les artistes ont exprimé leur satisfaction au sujet du programme actuellement en vigueur qui consiste à affecter une partie du budget (entre 1 et 1,5 p. 100) de construction d'un édifice public à la réalisation d'oeuvres d'art intégrées à son architecture ou à son environnement immédiat. Plusieurs ministères s'y conforment — le

ministère de l'Éducation, par exemple, a établi un règlement propre à ses réseaux — et certaines subventions y sont assujetties.

Ainsi, une centaine d'oeuvres de créateurs: peintres, sculpteurs, graveurs, designers, photographes, donnent aujourd'hui un aspect plus vivant à des édifices publics de construction récente et améliorent la qualité de l'environnement où vivent nos concitoyens.

▶ **Le ministère des Affaires culturelles assurera la promotion de ce programme auprès des municipalités, de l'entreprise privée et des organismes parapublics en vue d'en étendre l'application.**

Le Ministère offrira à ces organismes le soutien technique de son Secrétariat de l'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement, par exemple, pour constituer des jurys, accéder aux banques de renseignements sur les artistes, organiser des concours visant à effectuer un choix parmi les oeuvres proposées. Il verra aussi à ce que soient respectés les droits des créateurs de ces oeuvres.

Innovation dans le secteur du design de l'environnement

En 1979-1980, un projet pilote en design avait été mis sur pied dans le cadre du Programme d'intégration des jeunes à l'emploi. Cette expérience avait contribué a créer des emplois et de nouveaux produits de design.

▶ **Le ministère des Affaires culturelles reprend les lignes générales de ce projet et lui donne un caractère permanent: il propose un programme de soutien financier à la recherche et à l'innovation dans les secteurs du design de l'environnement: métiers d'art, communications graphiques, urbanisme, architecture, etc.**

Ce programme est destiné essentiellement à encourager la création et l'innovation dans le domaine du design en incitant les entreprises à faire appel davantage aux ressources et à l'imagination des créateurs.

Les organismes qui désirent en bénéficier devront donc avoir recours aux services de concepteurs, architectes ou designers et leur confier des recherches sur de nouveaux produits: mobilier, équipements, etc. ou sur l'esthétique de la présentation commerciale.

La collection « Prêt d'oeuvres d'art »

▶ Le ministère des Affaires culturelles a créé, en décembre 1982, une collection d'oeuvres d'artistes contemporains destinées à des expositions dans des lieux publics, tant au Québec qu'à l'étranger. Le Ministère poursuivra cette collection qui s'enrichira annuellement de nouvelles pièces dans les secteurs des arts décoratifs, des arts graphiques, du dessin, de la peinture, de la photographie et de la sculpture.

Cette collection vise à assurer de nouveaux débouchés surtout aux jeunes créateurs professionnels et à faire connaître au public l'originalité et la diversité de la création actuelle.

Bien que la gestion de la collection ait été confiée aux deux musées d'État, les oeuvres acquises ne seront pas conservées dans les musées. Cette collection contribuera plutôt à la diffusion la plus large possible de la production en arts visuels et à l'enrichissement de la qualité esthétique des lieux publics par la présence d'oeuvres originales contemporaines.

Le programme d'acquisition des oeuvres de cette collection s'ajoute aux programmes existants d'intégration d'oeuvres d'art à l'architecture et à l'environnement et de soutien aux galeries commerciales pour des expositions de jeunes artistes.

Le ministère des Affaires culturelles, à ce jour, a acquis 107 oeuvres de 72 artistes québécois et *y a consacré la somme de 140 000 $*.

Les artistes bénéficient, quant à eux, d'un contrat exemplaire leur garantissant un droit d'auteur sur les oeuvres et leur assurant des redevances sur le prix de détail de toutes les oeuvres reproduites. Ils accordent aux musées d'État une autorisation non exclusive de reproduire ou d'exposer l'oeuvre achetée pour la collection. Si les musées revendent une oeuvre, le créateur touche également des redevances sur le prix global de la vente ou sur la plus-value acquise par l'oeuvre.

Vers la reconnaissance du statut social des créateurs

Dans l'énoncé de politique *La juste part des créateurs*, le gouvernement du Québec a exprimé sa volonté de reconnaître aux créateurs le droit de vivre des revenus de leurs oeuvres. Il a créé, au ministère des Affaires culturelles, le Service gouvernemental de la propriété intellectuelle afin « de l'informer sur l'évolution du droit d'auteur et de collaborer, par une animation constante, à la promotion des droits des créateurs ». (*La juste part des créateurs*, p.52)

Mais si les problèmes juridiques reliés à la reconnaissance de ces droits ont pu être étudiés, il en est autrement de ceux relatifs à la reconnaissance du statut socio-économique des créateurs, artistes et interprètes.

▶ **Le ministère des Affaires culturelles élargit le mandat du Service gouvernemental de la propriété intellectuelle en lui confiant aussi celui de travailler à l'amélioration et à la revalorisation du statut social du créateur.**

« Nous sommes en période de crise économique et le chômage, l'inflation, les taux d'intérêt, les faillites, etc., multiplient les difficultés à tous les niveaux et secteurs de l'action culturelle. Les artistes et créateurs comptent parmi les plus touchés, et c'est à grand risques qu'ils doivent assumer leurs responsabilités ».
(Louis Martin)

Le Service gouvernemental de la propriété intellectuelle réalisera des études afin de voir de quelle façon il serait possible d'appliquer les mesures correctives proposées par les « travailleurs culturels » qui réclament les avantages sociaux dont jouissent, normalement, la grande majorité des travailleurs de la société québécoise : par exemple, la possibilité de toucher les primes de l'assurance-chômage ; l'obtention d'une sécurité d'emploi ; l'adhésion à un régime de retraite auquel l'État pourrait participer ; l'établissement de certaines mesures fiscales favorisant davantage la production artistique.

Les études du Service gouvernemental de la propriété intellectuelle seront effectuées dès la présente année financière et le Ministère rendra publics les résultats.

Enfin, le Ministère entend concrétiser les mesures annoncées dans *La juste part des créateurs*, telles que le paiement de compensations pour la reproduction d'oeuvres dans les établissements d'enseignement et le paiement de cachets aux artistes dont les oeuvres sont exposées dans les musées subventionnés.

Chapitre II

Développement des arts de la scène: musique, théâtre, danse

Au Québec, les représentations professionnelles attirent annuellement environ deux millions de spectateurs pour le théâtre, 650 000 pour la musique et seulement 250 000 pour la danse. L'assistance aux pièces de théâtre et aux concerts et spectacles musicaux a ainsi permis à ces organismes de se développer rapidement au cours de la dernière décennie, alors que les troupes de danse, qui pourtant se sont imposées sur le plan professionnel, parviennent difficilement à attirer un nombre suffisant de spectateurs pour rentabiliser leurs spectacles.

En 1982, le Ministère subventionnait environ 70 troupes professionnelles de théâtre, 30 ensembles musicaux et orchestres, et une dizaine de compagnies de danse. Par ailleurs, les programmes de subventions n'étaient pas toujours ajustés aux besoins des différentes formes d'expression et négligeaient certaines activités artistiques importantes comme la chanson et le disque.

La tournée de consultation du ministre des Affaires culturelles a fait connaître les principales difficultés rencontrées par les organismes qui travaillent dans ces domaines. Elles concernent en particulier:

- *Leur stabilité financière*. Les coûts de production croissent plus rapidement que les revenus et les subventions gouvernementales ne semblent pas équitablement partagées. L'existence et le développement de ces organismes sont, par le fait même, menacés et la rémunération versée à certains artistes est inadéquate.
- *Le rapport production-public*. En milieu urbain, on constate qu'il existe une production artistique abondante à laquelle le public peut avoir facilement accès. Il n'en va pas de même dans les régions éloignées des grands centres où il est plus difficile d'assurer l'existence de troupes professionnelles et de faire venir certains spectacles. En outre, un autre déséquilibre se manifeste dans la participation du public à ces manifestations culturelles. Les possibilités de diffusion qu'offre le milieu scolaire ne sont pas assez exploitées. Dans le secteur de la danse, à peine quelques représentations d'un spectacle, qui a pourtant demandé des semaines de préparation, suffisent à satisfaire un public trop restreint.
- *Le développement et l'expansion*. Il existe également des difficultés de développement dans certains secteurs des arts d'interprétation, et d'expansion pour certains organismes. Ainsi, le théâtre pour l'enfance et la jeunesse souffre d'un manque de services collectifs — nécessaires au développement des troupes — et la chanson du peu

***« Comme les salaires dans les arts d'interprétation suivent inévitablement les hausses dans les autres secteurs de l'économie et qu'il n'y a pas d'accroissement proportionnel du prix des billets pour absorber ces hausses de coûts, l'écart entre les revenus et les dépenses s'accroît de façon exponentielle ».* (Laurent Lapierre)**

de promotion qui en est faite. De leur côté, les troupes de danse n'élargissent que lentement leur public parce qu'elles n'ont pas tellement la possibilité d'effectuer des tournées. Quant à l'Orchestre symphonique de Montréal et à l'Orchestre symphonique de Québec, leurs ressources financières demeurent insuffisantes pour étendre leur rayonnement.

En somme, les principales difficultés qui existent dans le domaine des arts de la scène concernent le financement, la reconnaissance du statut professionnel des artistes et des organismes, le développement et l'accessibilité de ces arts au public.

Dans le but d'y remédier, le ministère des Affaires culturelles *consacre une somme additionnelle de plus de deux millions de dollars* pour développer les arts de la scène. Il propose, de plus, un nouveau mode d'attribution des subventions qui permettra aux producteurs et diffuseurs dans toutes les disciplines artistiques d'en bénéficier, de planifier leurs activités à moyen terme, d'effectuer des tournées plus nombreuses et de verser des salaires plus convenables aux artistes. Le Ministère aidera aussi financièrement les initiatives visant à sensibiliser le milieu scolaire et à créer une « maison du théâtre » pour les jeunes, afin de soutenir les efforts des organismes qui travaillent dans le domaine du théâtre pour la jeunesse. Quant au cinéma, son plan de soutien et de développement comporte, d'une part, une Loi qui a déjà été déposée à l'Assemblée nationale et, d'autre part, l'ajout des crédits correspondants.

C'est un nouveau dynamisme que le Ministère entend infuser aux organismes en arts d'interprétation. L'aide apportée à un plus grand nombre d'entre eux contribuera à consolider le réseau actuel. À la suite d'un partage mieux équilibré du soutien aux troupes de théâtre, la diversité de la pratique professionnelle sera mise en valeur et une présence plus active du théâtre sera assurée dans les régions. Par là, le Ministère entend reconnaître la diversité, l'originalité et la richesse des diverses missions théâtrales.

Pour plusieurs troupes ou ensembles, la tournée fournira l'occasion de rentabiliser leurs spectacles en élargissant leur public.

La consolidation des centres régionaux de diffusion et l'incitation des producteurs à faire connaître leurs meilleures productions à travers le Québec, de même qu'une demande croissante en spectacles de la part des organismes de diffusion et du milieu scolaire feront que, dans l'ensemble, les Québécois auront accès à une plus grande variété de spectacles de qualité.

Cent pour cent de la subvention garanti pendant trois ans

« Depuis longtemps, les organismes réclament une planification de l'intervention du Ministère sur plusieurs années; or en soi, la planification est un outil de développement et non de décroissance, ce qu'est cependant l'engagement triennal actuel puisqu'il fixe son aide à 75% de l'aide accordée l'année antérieure: l'irréalisme de ce mécanisme saute aux yeux puisqu'il est absolument impossible d'envisager une saison théâtrale dans la perspective d'un développement quelconque en étant assuré de bénéficier d'une aide réduite et encore moins quand le montant global de cette aide est communiqué aux organismes alors que la moitié de la saison est déjà atteinte et dans un cas, alors que les activités sont complètement terminées ». **(Association des directeurs de théâtre)**

Les programmes d'aide à la production en théâtre, musique et danse prévoyaient des subventions qui correspondaient à un pourcentage des recettes provenant d'autres sources. Le Ministère s'engageait à verser à certains de ces organismes une somme pouvant atteindre 75 p. 100 de ces subventions pendant trois ans. Cette formule ne favorisait pas une véritable planification à moyen terme des activités artistiques.

▶ **Le Ministère modifie les programmes de subventions pour offrir aux organismes de théâtre, de musique et de danse dont le professionnalisme et la viabilité sont reconnus l'aide financière qui leur garantira par contrat, durant trois ans, 100 p. 100 du montant de leur subvention initiale.**

Cette modification permettra aux compagnies travaillant tant dans les grands centres qu'en régions d'accéder à ce programme qui profitera à pas moins de cinquante organismes de théâtre, de musique et de danse.

Un partage mieux équilibré de l'aide financière aux compagnies de théâtre

« Nous sommes les survivants des centaines de troupes de théâtre qui ont vu le jour durant les années soixante-dix, et qui partaient à la conquête de nouvelles formes d'expression théâtrale et de nouveaux publics... En dépit de conditions matérielles défavorables, ces troupes ont développé une nouvelle forme de théâtre, dans laquelle se reconnaissent, année après année, des centaines de milliers de jeunes québécois et québécoises; et ce, dans les écoles primaires et secondaires, dans les cégeps et universités, dans les cafés-théâtres et combien d'autres lieux où le théâtre que vous appelez « institutionnel » n'était pas présent ». **(Théâtres Le Caroussel, L'arrière-scène, Théâtre de carton)**

La répartition actuelle des subventions que le ministère des Affaires culturelles accorde aux troupes de théâtre ne favorise pas de la même manière les différentes formes de théâtre, empêchant ainsi un développement harmonieux de toutes les activités théâtrales.

▶ **Désormais, le ministère des Affaires culturelles attribuera les subventions aux compagnies de théâtre selon des critères mieux adaptés à leurs différentes situations dans le but d'assurer l'existence d'une vie théâtrale active dans les différentes régions du Québec et aider les organismes à mettre en valeur leur pratique théâtrale particulière.**

En outre, le Ministère soutiendra volontiers les organismes de théâtre pour adultes qui désirent diversifier leur répertoire habituel afin de rejoindre un auditoire différent ou un secteur non encore atteint par des activités théâtrales.

La consolidation des grands orchestres symphoniques

L'Orchestre symphonique de Montréal et l'Orchestre symphonique de Québec occupent une place importante dans la vie artistique et économique de ces deux centres urbains: une aide financière accrue est nécessaire afin de soutenir leur élan vers l'excellence.

▶ **Le ministère des Affaires culturelles accroît son soutien financier à ces deux orchestres.**

L'aide de l'État permettra à l'Orchestre symphonique de Montréal d'étendre son rayonnement tant au Québec qu'à l'étranger; à l'Orchestre symphonique de Québec d'allonger sa saison musicale et d'augmenter le nombre de ses musiciens.

« La direction de l'OSQ étudie présentement les différentes options qui s'offrent à l'orchestre en vue de la mise sur pied d'une saison d'été. En effet, l'OSQ n'est actif sur la scène culturelle que 32 semaines par année, de septembre à mai. De l'avis général, il y a lieu d'instituer une saison d'été ». **(Orchestre symphonique de Québec)**

Relance de la chanson québécoise

La disparition de plusieurs « boîtes à chanson » et la suspension de la Chant'août sont, entre autres, des facteurs lourds de conséquences sur la diffusion des spectacles des jeunes chansonniers québécois. Dans ce domaine particulier, il n'existait pas de programmes de subventions et le ministère des Affaires culturelles comble aujourd'hui cette lacune.

▶ **Le Ministère fournira une aide financière aux organismes existants qui font la promotion de la chanson et du disque et, au besoin, en créera de nouveaux. Le Ministère apportera également un soutien accru à la création, à la production, à l'édition et à la diffusion dans le domaine de la chanson.**

Les modalités d'application de cette mesure doivent être approfondies. Le Ministère consultera les différents organismes qui travaillent dans ce domaine ainsi que la Société de développement des industries de la culture et des communications avant d'entreprendre des actions destinées à promouvoir la chanson et le disque, améliorer les circuits des tournées, organiser des festivals, favoriser une plus grande diffusion dans les médias, etc.

« L'un des défis qui nous guettent actuellement dans l'industrie est de mettre les jeunes québécois en contact avec la musique d'ici. Inutile de rappeler jusqu'à quel point la musique américaine pénètre facilement par le disque et la radio dans les oreilles des jeunes. Or avec toutes les coupures survenues dans les budgets scolaires, la diffusion des spectacles des jeunes artistes québécois dans les écoles ou cégéps est devenue pratiquement nulle. C'était pourtant jusqu'à cette année le principal point de contact entre jeunes et artistes locaux ». **(Musi'Art)**

Nouvel essor pour la danse

« La danse (...) n'a pas toujours les moyens pour garantir des salaires suffisamment convenables aux danseurs, bon nombre de troupes ou de groupes étant partiellement « subventionnés » par le travail semi-bénévole de ses artistes ». **(École supérieure de danse)**

Malgré les subventions que leur accorde le ministère des Affaires culturelles, les compagnies professionnelles de danse ne peuvent pas effectuer des tournées et amortir les coûts de production de leurs spectacles, lesquels exigent une longue préparation. En outre, le salaire des danseurs est infime.

▶ **Le ministère des Affaires culturelles augmente le montant de ses subventions aux troupes professionnelles de danse afin d'améliorer leur situation financière et ainsi permettre d'accorder un meilleur salaire annuel aux danseurs tout en prolongeant leur période d'emploi, et d'effectuer des tournées plus nombreuses pour rentabiliser davantage les spectacles.**

Le revenu moyen des danseurs de cinq troupes professionnelles est de 3 000 $, auxquels s'ajoute un montant à peu près égal qu'ils retirent de l'assurance-chômage. Les nouvelles subventions corrigeront ce bas niveau de salaire. En effet, l'État considère qu'il ne revient pas aux danseurs seuls d'assurer la survie financière des troupes pour lesquelles ils travaillent et l'existence de la danse au Québec.

Quant aux tournées, elles seront désormais considérées comme des activités essentielles dont on tiendra compte dans le calcul des subventions qui seront versées aux troupes de danse.

Diversifier la production et intensifier les tournées

« Plusieurs diffuseurs (...) ont vu déserter leurs salles par les producteurs et ils ont dû par ailleurs modifier sensiblement leur programmation aux dépens des genres plus difficiles et surtout aux dépens de la Relève ». **(Réseau Accès)**

Plusieurs organismes de diffusion hésitent, en raison d'une situation financière difficile, à présenter certains spectacles expérimentaux ou d'avant-garde. Le public se voit donc privé de représentations variées et de qualité en danse, musique et théâtre.

▶ **Le ministère des Affaires culturelles soutiendra financièrement les organismes de diffusion pour les aider à diversifier leur programmation et les organismes de production pour leur permettre d'organiser des tournées nationales, et ce de façon à offrir à la population une plus grande variété de spectacles et un accès plus facile aux arts de la scène.**

L'aide financière du Ministère fournira ainsi l'occasion *aux organismes de diffusion*, dans les centres régionaux, d'offrir à leur public des représentations théâtrales, de musique et de danse plus variées.

Par ailleurs, l'aide financière assurera *aux producteurs* une plus grande diffusion et une meilleure rentabilité de leurs spectacles à travers le Québec, de telle sorte que tous pourront y avoir accès.

Le théâtre en milieu scolaire

L'école est le lieu privilégié d'initiation des jeunes au langage et aux codes artistiques. Cependant, à cause de divers facteurs (disparition des animateurs socio-culturels, décroissance des budgets...), ce milieu demeure encore généralement fermé à l'expérience artistique et aux manifestations artistiques professionnelles, alors que les activités sportives et de plein air y jouissent d'une place importante.

En vue de rendre plus conscient le milieu scolaire de l'importance des arts d'interprétation, le ministère des Affaires culturelles propose deux mesures.

- **Il soutiendra financièrement des projets à caractère expérimental destinés à favoriser un premier contact des élèves et des représentants du milieu de l'enseignement avec des artistes et des producteurs de spectacles de théâtre.**
- **Il confie des mandats précis à certains organismes pour que le secteur de l'éducation puisse accueillir plus facilement les spectacles destinés aux jeunes.**

Ces mesures devraient susciter une demande accrue dans ce domaine de la part du milieu scolaire et contribuer ainsi au développement du théâtre destiné aux jeunes.

« Le MAC ne devrait-il pas mettre en place des mécanismes permanents de concertation avec le ministère de l'Éducation, pour en arriver à l'instauration d'une politique incitant les écoles à intégrer le théâtre à leur programme et l'établissement d'une mesure budgétaire permettant aux écoliers d'assister à au moins deux spectacles de théâtre par année. Cette année, les coupures budgétaires dans l'éducation se sont férocement répercutées sur nos tournées; des baisses spectaculaires de revenus ont été enregistrées chez certains d'entre nous ». **(Théâtres Le Caroussel, L'arrière-scène, Théâtre de carton)**

Une « maison du théâtre » pour l'enfance et la jeunesse

Au Québec, le théâtre pour l'enfance et la jeunesse a atteint une vitalité et une valeur reconnues internationalement. Toutefois, les producteurs qui travaillent dans ce domaine ne disposent pas de lieux de regroupement, d'exercice et de diffusion favorables à la croissance et à l'amélioration du caractère professionnel de ce théâtre.

- **Le ministère des Affaires culturelles appuiera techniquement et financièrement les initiatives actuelles visant à créer une « maison du théâtre » pour l'enfance et la jeunesse.**

Une telle « maison du théâtre » répondrait à un besoin évident; il existe présentement des projets et des propositions pour sa création: le Ministère entend les soutenir.

La « maison du théâtre » pourra être un centre de diffusion et un lieu de regroupement afin d'encourager la concertation, l'échange des idées et des services. Ce foyer culturel jouera également un rôle considérable dans le développement du théâtre destiné au milieu de l'éducation.

« Il existe... indéniablement... un public pour les représentations du théâtre pour la jeunesse et un besoin évident d'un lieu consacré exclusivement à cette forme de théâtre ». **(Centre québécois de Théâtre pour l'Enfance et la Jeunesse)**

Soutien accru au cinéma

« L'importance du cinéma dans la vie moderne est un phénomène qu'on ne se lasse pas d'analyser. Au Québec, 900 millions de spectateurs visionnent des films de longs métrages sans aller au cinéma... Cette statistique étonnante rapportée par le rapport de la Commission d'étude sur le cinéma et l'audiovisuel, confirme qu'un consommateur québécois voit en moyenne 150 films de longs métrages par année à la télévision auxquels il faut ajouter les quelque 29 millions de spectateurs/films qui fréquentent les salles commerciales. » (Institut québécois du cinéma)

Au moment où le ministre des Affaires culturelles effectuait sa tournée de consultation, la Commission d'étude sur le cinéma et l'audiovisuel poursuivait les travaux qu'elle avait déjà entrepris. Les difficultés et les attentes des groupes intéressés par ce secteur ont été recueillies dans le rapport final remis au Ministre en juin 1982.

Les difficultés relevées dans le *Rapport de la Commission d'étude sur le cinéma et l'audiovisuel* et lors de la tournée de consultation du ministre des Affaires culturelles ont trait à la situation précaire du cinéma québécois. Le gouvernement devrait mieux soutenir cet art qui, à cause de notre situation géographique, doit disposer de moyens beaucoup plus grands afin de ne pas être submergé par l'omniprésence et la puissance du cinéma étranger.

Ce soutien de l'État doit d'abord se traduire par une aide financière accrue.

▶ **Le Ministère entend affecter des sommes plus substantielles au fonds de soutien du cinéma et, de concert avec d'autres ministères, il travaille à mettre au point des mesures complémentaires: incitatifs fiscaux, programme d'acquisition de documents audiovisuels, etc.**

Le ministère des Affaires culturelles entend aussi intervenir afin d'établir, avec la collaboration des membres de cette profession, des modalités de distribution de l'aide gouvernementale de façon à protéger l'autonomie des créateurs et assurer la vitalité des organismes de ce secteur culturel par un cadre législatif qui favorise les meilleures conditions de développement du cinéma au Québec.

À cette fin, un projet de loi a été présenté dernièrement à l'Assemblée nationale. Il prévoit la création d'une Société d'aide au cinéma qui assurera l'administration des programmes et du plan d'aide, et d'une Régie du cinéma qui assumera des tâches de surveillance et de contrôle pour pouvoir disposer de l'information économique indispensable à la mise en application des programmes d'aide.

Chapitre III

La promotion de la culture

L'État ne limite pas son rôle à fournir aux artistes et aux organismes les moyens de créer, produire et diffuser : le milieu culturel s'attend à ce qu'il soit un intermédiaire actif entre le monde culturel et la société, qu'il soit un promoteur de la culture.

Plusieurs des organismes, des artistes et des artisans qui ont participé à la tournée de consultation du ministre des Affaires culturelles ont proposé notamment les actions suivantes :

– *Sensibiliser la population aux valeurs culturelles.* D'une manière générale, on méconnaît l'importance de la culture pour assurer la qualité de la vie ainsi que les activités, les biens et les services culturels qui sont mis à la disposition de la collectivité. Cette information demeure encore insuffisante dans les moyens de communication.

« Nous pensons que le MAC devrait établir une stratégie de sensibilisation au développement culturel et de promotion du produit culturel. Cette intervention pourrait avoir comme effets de stimuler les intervenants à jouer leur rôle, de sensibiliser la population à la culture régionale et d'inciter les responsables de l'information à donner plus de place à la culture ». **(Conseil régional des loisirs de l'Estrie)**

– *Insérer la dimension culturelle dans le développement touristique.* Le tourisme et la culture sont étroitement reliés dans leur développement. Or, ni le secteur touristique ni le secteur culturel n'en tiennent suffisamment compte.

– *Faire sentir davantage la présence culturelle à l'occasion des grands événements qui ont lieu au Québec.* Les manifestations artistiques et culturelles ne sont pas assez nombreuses. Les arts et la culture demeurent encore trop discrets, pour ne pas dire absents, des grands événements — congrès ou rassemblements internationaux, etc. — qui sont organisés, par exemple, à Montréal ou à Québec.

– *Ouvrir davantage l'école à la vie culturelle.* L'école constitue le lieu le plus propice pour éveiller les jeunes à la vie culturelle et les intéresser aux arts. Il est nécessaire que l'enseignement des arts fasse partie de la formation de base et que l'éducation artistique devienne l'un des objectifs fondamentaux du projet éducatif.

« L'école est le lieu le plus propice, le tremplin le plus privilégié qui soit pour susciter l'intérêt et l'ouverture à la culture ». **(Les Amis de l'École Sacré-Coeur)**

Ajoutons à cela que la mise en valeur de l'environnement ne constitue pas encore une préoccupation suffisamment étendue aux modes de vie, à l'architecture des villes, aux produits de design... Le désir d'avoir des loisirs et un environnement physique de qualité n'est pas assez développé.

Par ailleurs, les industries culturelles sont aussi un moyen privilégié de promouvoir la culture. Mais elles demeurent d'abord des industries avec des objectifs de rentabilité et de profit qui ne coïncident pas toujours avec les objectifs culturels. C'est en vue de les réconci-

« Ce sont les industries culturelles qui mettent à la portée de tous les résultats de la création dans plusieurs domaines des arts et des lettres...

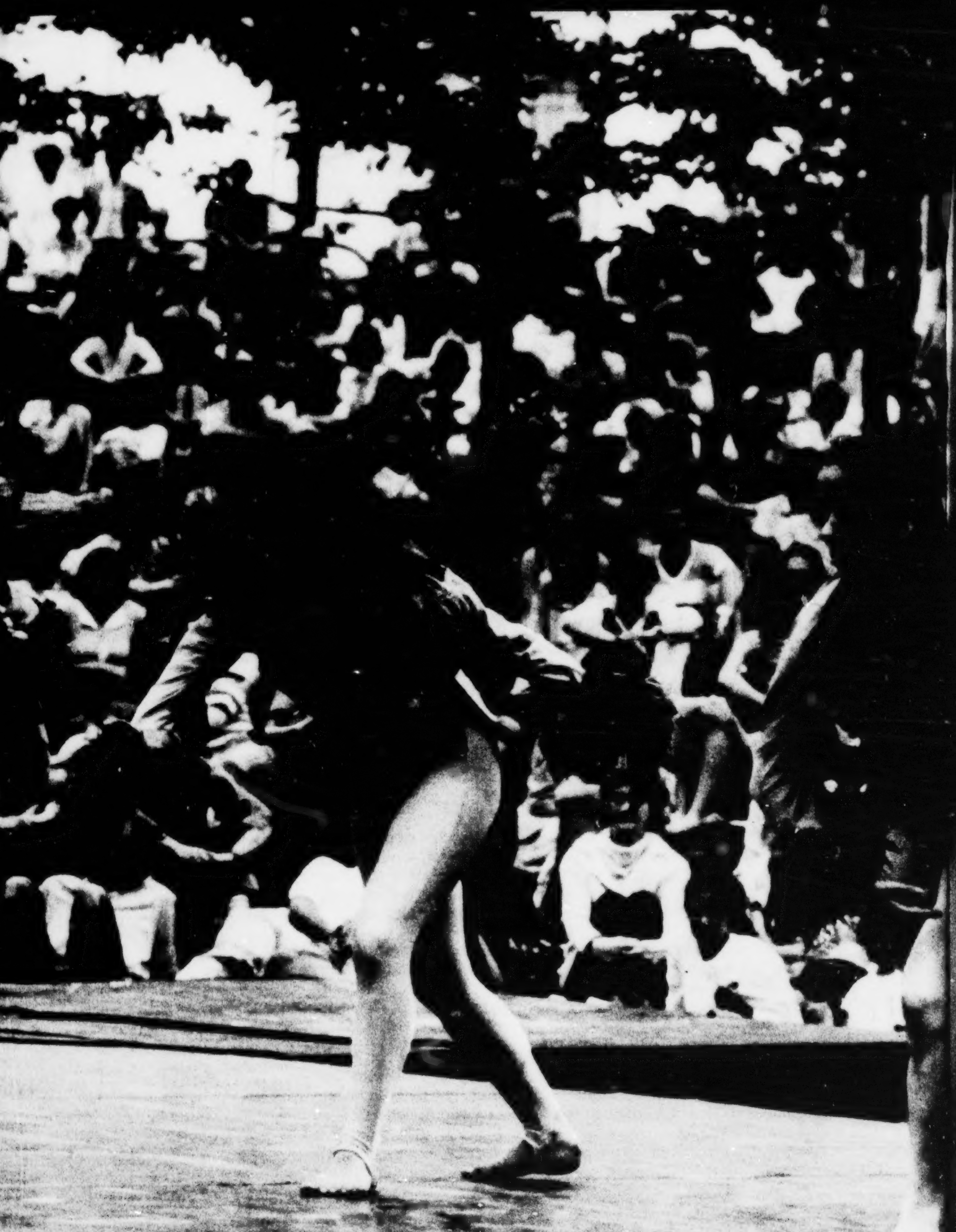

lier que le gouvernement du Québec s'est doté des outils d'intervention que sont l'Institut québécois du cinéma et la Société de développement des industries de la culture et des communications. Le capital action de cette Société a été augmenté dernièrement, et son mandat a été élargi aux secteurs du patrimoine et des communications.

En outre, le ministère des Affaires culturelles participe de plus en plus aux sommets économiques organisés par différents organismes, afin de rendre la culture présente et d'en promouvoir la vitalité.

Le ministère des Affaires culturelles *consacre des crédits de plus d'un demi million de dollars* pour intéresser davantage les citoyens à la culture, développer le tourisme, donner plus d'importance à la culture lors des grands événements nationaux et internationaux, créer un intérêt accru pour un meilleur cadre de vie et, enfin, insérer l'initiation aux arts dans les programmes d'études.

Ces mesures visent aussi à associer l'entreprise privée à la promotion de la culture.

Les retombées économiques devraient contribuer certes à améliorer la situation des créateurs, des producteurs, des diffuseurs et, d'une façon générale, des industries culturelles.

Je ne pense pas que la culture d'un peuple puisse s'affirmer si ses industries culturelles ne sont pas elles-mêmes en bonne santé ». (Publications « Chant de mon pays » inc.)

Une campagne nationale de promotion de la culture

« Il y a plusieurs années, les sports et les loisirs ne faisaient pas partie de la vie de la majorité des québécois...

Une vaste campagne de publicité a été mise sur pied afin de sensibiliser les citoyens...

Le citoyen en est venu à croire qu'il ne pouvait vivre pleinement sans loisirs et sans avoir soin de sa santé ». (Centre d'exposition l'Imagier)

▶ **Le ministère des Affaires culturelles entreprendra une campagne de promotion de la culture de manière à rendre celle-ci plus visible dans la vie quotidienne.**

Cette campagne véhiculera des suggestions de comportements concrets. Elle s'étendra sur une période de trois ans et sera accompagnée de moyens complémentaires de promotion.

De nombreux indices témoignent d'une plus grande ouverture des citoyens à la culture et laissent prévoir des résultats encourageants : les programmes des services de loisirs accordent une place toujours plus importante aux activités culturelles ; les événements populaires — comme les festivals, les célébrations de centenaires qui rappellent la fondation des villes et des villages, etc. —, se multiplient et, avec eux, nous constatons que le secteur privé s'intéresse davantage à la vie culturelle. Les grandes entreprises ont découvert dans les arts et la culture un nouveau moyen de promotion et leurs activités de mise en marché ajouteront aux efforts de l'État.

Amélioration de l'information culturelle dans les circuits touristiques

« Nous croyons qu'il serait fort apprécié des milliers de touristes visitant le Québec, de connaître, par l'intermédiaire des kiosques d'informations du Ministère du Tourisme les lieux et monuments historiques, non seulement de notre grande mais aussi de notre petite histoire comme cela se fait aux États-Unis.

Il ne s'agirait, en somme, que ces kiosques possèdent la documentation nécessaire pour en faire bénéficier nos visiteurs ». (Société d'histoire du Haut-Richelieu)

Le développement touristique est conditionné par la quantité et la qualité de l'information. Il faut, par exemple, que la signalisation des lieux culturels soit adéquate et que la programmation des théâtres, orchestres, musées, festivals, etc., se retrouve dans les publications destinées aux touristes. Il faut, surtout, que les promoteurs et les administrateurs soient sensibilisés davantage à l'intérêt d'un tel jumelage et aux possibilités de l'assurer.

▶ **Le ministère des Affaires culturelles aidera financièrement les nouveaux projets visant à améliorer l'information relative à la programmation des activités touristiques.**

▶ **Il soutiendra les actions destinées à la sensibilisation et à l'information des administrateurs dans les domaines culturel et touristique.**

▶ **Il s'assurera que l'information concernant les lieux culturels soit diffusée dans les circuits touristiques.**

▶ **Enfin, il verra à ce que les lieux culturels soient mieux indiqués par la signalisation routière. À cette fin, il étudie les moyens appropriés avec la collaboration du ministère des Transports.**

Soutien aux grands événements

Certains grands événements, comme les congrès et les rassemblements internationaux, etc., devraient constituer des occasions privilégiées pour que les étrangers puissent découvrir le Québec et les différents aspects de notre culture.

▶ **Le ministère des Affaires culturelles soutiendra techniquement et financièrement les initiatives visant à introduire une dimension culturelle lors des grands événements et à promouvoir l'organisation de tels événements sur le plan artistique et culturel.**

De cette façon, le Ministère, en plus d'être à l'affût de tout événement d'importance nationale ou internationale qui serait organisé partout au Québec, afin d'y promouvoir l'aspect culturel, aura un rôle important à jouer dans la préparation, l'établissement des moyens de financement et la publicité de ces événements à l'étranger.

Pour améliorer le cadre de vie

▶ **Le ministère des Affaires culturelles crée une unité administrative dont le mandat est de susciter et développer la collaboration des organismes et groupements qui travaillent à la protection et à l'amélioration du cadre de vie et de les soutenir techniquement.**

Cette mesure complète celle de l'intégration des oeuvres d'art à l'architecture et à l'environnement et d'autres programmes de promotion du design québécois. Elle vise à stimuler le goût de vivre dans un environnement physique de qualité, ainsi que l'intérêt à l'aménagement et à l'architecture des villes et à l'aspect esthétique des biens achetés...

Une telle initiative exprime la volonté du Ministère de mener des actions de développement qui tiennent compte de l'évolution socioculturelle des Québécois. En effet, la qualité du cadre de vie fait de plus en plus partie des préoccupations explicites de nombreuses personnes et de nombreux organismes.

Le Ministère entreprendra aussi des démarches auprès de tous les organismes gouvernementaux afin d'accroître leur intérêt pour l'amélioration du cadre de vie. Ces démarches se concrétiseront par la commande d'oeuvres d'art et par l'adoption de règlements relatifs à l'achat et à la qualité esthétique de certains produits.

« Nous n'allons au musée ou à l'opéra que de temps à autre mais l'environnement architectural et urbain nous touche quotidiennement. Il est indéniable que notre cadre bâti est une manifestation culturelle importante qui imprègne tout notre vécu. Cependant, le ministère des Affaires culturelles affecte une somme bien négligeable au cadre culturel construit, tandis que des centaines de millions de dollars sont absorbés par les arts visuels et les arts d'interprétation ».
(Héritage Montréal)

Faire de l'éducation artistique l'un des objectifs fondamentaux du projet éducatif

« La composition des régimes pédagogiques en vigueur accorde peu d'importance à la formation fondamentale de l'individu et encore moins à la culture. Ainsi, le goût de la culture ne se voit-il pas suscité et ce ne sont pas les quelques cours offerts en option au secondaire qui y changeront quelque chose. Quant à l'élémentaire, étape la plus importante dans la formation scolaire de l'enfant, les directeurs d'école se sont vus placés et se voient-ils encore placés, à faire un choix entre un spécialiste en anglais, en arts plastiques, en éducation physique ou en musique. On administre, mais nous ne sommes pas convaincus qu'on éduque, qu'on forme ». (Réseau Accès)

L'intégration de l'éducation artistique dans les programmes scolaires a toujours constitué un projet que des contraintes de tous ordres, jusqu'ici, ont empêché de réaliser.

L'effort considérable, et souvent générateur de réussites remarquables, appliqué à l'initiation à la technologie et à la formation professionnelle aux divers palliers scolaires est encore largement à faire dans les domaines de l'initiation artistique et de la formation professionnelle en arts.

Le ministère des Affaires culturelles ne saurait entreprendre des actions importantes dans ce domaine sans une collaboration forte et engagée du ministère de l'Éducation. Des efforts sont à faire, et ils seront faits, pour hisser ce dossier au niveau des actions prioritaires de concertation entre les deux ministères partenaires.

▶ **Le ministère des Affaires culturelles négocie avec le ministère de l'Éducation afin d'intensifier la formation dans le domaine des arts à l'école primaire et d'y intéresser les milieux artistiques.**

Cette mesure de promotion culturelle allonge sa portée aux générations futures — le public de demain — et vise à inscrire l'enseignement des arts dans les programmes de formation de base.

Chapitre IV

L'aménagement de lieux propices à l'activité artistique

Au cours de la tournée de consultation du ministre des Affaires culturelles, les créateurs ont réclamé des lieux pour la pratique et la diffusion de leur art: ateliers de travail, lieux d'exercice, studios et salles d'entreposage, salles de spectacles... Les producteurs ont demandé des endroits pour concevoir et diffuser les représentations théâtrales, musicales, de danse... En régions, cette recherche s'exprime le plus souvent par la demande de centres culturels propices à toutes les formes de la production artistique et adaptés à la situation locale.

Pourtant, il existe, à travers le Québec, un réseau étendu de salles communautaires, d'écoles, d'édifices publics, etc. Toutefois, les créateurs, les artistes et les organismes acceptent mal le prix de location trop élevé de ces équipements et la population, qui les a payés de ses taxes, refuse de se heurter à des portes closes quant il s'agit de les utiliser à des fins culturelles.

Le Ministère reconnaît cette réalité et *consacrera plus de trois millions de dollars additionnels* à un programme unifié d'aménagement des équipements culturels. Ce programme est destiné, d'abord, à une utilisation plus rationnelle et polyvalente des lieux publics existants à des fins artistiques et culturelles et, par la suite, à l'amélioration de ces lieux lorsque cela est nécessaire. Là où la situation l'exige, le Ministère en créera des nouveaux.

Si l'on tient compte des crédits déjà affectés à la construction et à la rénovation des bibliothèques municipales, c'est *près de dix millions de dollars qui seront investis annuellement*, pendant trois ans, pour aménager des lieux culturels. Mais le Ministère ne peut pas agir seul dans ce domaine. La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme remet aux municipalités la responsabilité de l'aménagement de leur territoire. Les créateurs, les organismes, les personnes bénévoles et l'ensemble de la population demandent que les municipalités locales et régionales participent également au développement culturel.

En fait, il revient aux organismes locaux et régionaux et aux organismes municipaux de se concerter afin de définir ensemble la nature et le niveau de leurs besoins relatifs à l'aménagement ou à la création de lieux propices à l'activité culturelle que l'État s'engage à soutenir financièrement et techniquement.

« Une masse de gens faisant les métiers du théâtre en dépensent une somme énorme pour s'assurer les seuls cadres matériels de leur travail: lieux de spectacles, salles de répétition, matériel d'éclairage ou de son, structures administratives, recherche de l'argent, etc. Or, l'essentiel de cette énergie devrait être consacré à la pratique d'un art, la rencontre avec le public, la conception, la création et la diffusion de nouveaux objets ». (Jean-Pierre Ronfard)

« Nous ne discourrons pas longtemps sur la disponibilité et l'exploitation maximale de nos équipements collectifs sinon pour dénoncer, encore une fois, une situation que nous qualifions de scandaleuse. Ces cégeps, ces polyvalentes, etc., ces îlots bien propres, passés à l'insecticide et à l'insectifuge, devraient être autre chose que de simples camps de concentration pédagogiques ». (Conseil régional de la culture de l'Outaouais)

Un seul programme d'aide à la rénovation et à la construction d'équipements culturels

La concertation entre des agents des milieux scolaire et municipal en vue d'utiliser les locaux scolaires comblera partiellement les besoins en lieux de pratique et de diffusion. Cependant, parce qu'ils n'ont pas été initialement conçus à ces fins, beaucoup de ces équipements nécessitent des rénovations plus ou moins grandes.

Le ministère des Affaires culturelles, en raison du rattrapage nécessaire qu'il a fallu effectuer, a orienté jusqu'ici son soutien vers le secteur des bibliothèques publiques. Il a consacré aussi un budget limité aux immobilisations mineures dans les secteurs des arts d'interprétation, de la muséologie et du patrimoine. Il a laissé au ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche les investissements dans les centres culturels et à l'Office de planification et de développement du Québec, par le Fonds de développement régional, ceux qui portent sur les salles de spectacles.

▶ **À partir de 1983, le Ministère concentrera ses différentes sources d'aide pour créer un programme unique, ouvert et polyvalent, d'aide à la rénovation et à la construction d'équipements à des fins culturelles. Le programme respectera le choix des municipalités et des organismes entre divers types d'équipements.**

« Il ne s'agit pas de bâtir à grands frais de nouvelles maisons de la culture ou de nouveaux théâtres de prestige — la triste expérience en a été faite — mais d'aménager des alvéoles de dimensions moyennes qui fourniraient aux groupes les toits et les murs qui leur manquent ». **(Jean-Pierre Ronfard)**

Pour les trois prochaines années, le programme comportera un volet d'aide aux équipements et aux réaménagements mineurs et un volet de soutien à la construction de nouveaux locaux et aux rénovations majeures.

Dans le cas de ce deuxième volet, l'aide fournie variera en fonction du type d'équipement.

Il ne fait pas de doute que ce programme contribuera également à établir de nouveaux rapports entre le gouvernement et les municipalités locales et régionales. Il incitera ces dernières à préparer des plans d'action dans le domaine culturel. De cette façon, la population aura accès à des services adéquats, à sa portée.

Chapitre V

Montréal, métropole culturelle

La Ville de Montréal présente déjà plusieurs attributs d'une métropole culturelle. Elle est le siège d'organismes importants dans divers secteurs : en muséologie, avec le Musée des beaux-arts et le Musée d'art contemporain ; dans le secteur de la documentation, avec les Archives nationales et la Bibliothèque nationale ; en arts d'interprétation, avec l'Opéra de Montréal, le Conservatoire de musique, le Conservatoire d'art dramatique, l'École nationale de théâtre, l'Orchestre symphonique de Montréal, les troupes de théâtre, de ballet et de danse — qui peuvent compter sur un public intéressé et fidèle — et les écoles de formation professionnelle ; en arts plastiques, avec les galeries d'art ; dans le domaine du cinéma, avec la Cinémathèque québécoise, l'Institut québécois du cinéma, les grandes maisons de production ; en architecture, avec le Centre canadien d'architecture et des écoles d'architecture dynamiques...

On retrouve, à Montréal, quatre universités et plusieurs collèges prestigieux, la plus forte concentration d'industries de la culture et de communication, de centres de recherche, de moyens de communication : réseaux de télévision, grands quotidiens, revues...

Montréal constitue également le centre nerveux de l'édition francophone en Amérique.

La communauté anglophone et les diverses communautés ethniques font de Montréal une ville cosmopolite. Elles ont joué un rôle remarquable dans la fondation d'organismes et dans le développement d'un pluralisme culturel qui favorise les échanges entre des communautés différentes.

Par la quantité et la diversité des activités qui s'y déroulent, Montréal présente ce bouillonnement d'idées caractéristique des grandes cités, à la fois centres d'expérimentation et de développement culturel et carrefours d'échanges internationaux. Pour toutes ces raisons, on devrait la considérer comme le creuset culturel du Québec et de l'Amérique francophone.

Et pourtant, il existe des faiblesses dans cette solide infrastructure culturelle. Plusieurs mémoires présentés au ministre des Affaires culturelles lors de sa tournée de consultation les ont signalées. Des difficultés reliées à la diffusion constituent à la fois la cause et l'effet du manque de stabilité financière de l'Opéra et de l'Orchestre symphonique de Montréal, des troupes de théâtre et de danse, et les empêchent d'étendre leur rayonnement au Québec et à l'étranger. Des quartiers entiers, comme le Vieux-Montréal, dotés d'une archi-

« Il n'est pas inutile de rappeler que, par ses quelque vingt stations de radio, ses six postes de télévision, ses journaux quotidiens, ses services de câblodistribution, de téléphonie et bientôt de télématique dans les deux langues, Montréal, de l'avis même d'experts de renommée internationale, est l'un des lieux privilégiés de la communication dans le monde entier. Il n'est que d'ajouter à cela ses quatre universités, ses grands organismes de recherche, l'intégration intermodale des systèmes de transport, sa technologie de pointe, pour que saute aux yeux sa contribution essentielle à la vie intellectuelle, culturelle, sociale, scientifique de tout le pays ». **(Ville de Montréal)**

« Pour être métropole ouverte sur le monde, Montréal doit reconnaître en son sein les groupes et les individus qui proviennent d'autres horizons culturels. Les communautés culturelles, dont certaines sont ancrées ici depuis plusieurs décennies, contribuent à donner à la ville son visage de métropole cosmopolite et enrichissent notre milieu de façon radicale ». **(Institut québécois de recherche sur la culture)**

tecture originale et unique en Amérique du Nord et d'un cadre de vie pourtant agréable, étaient désertés par la population, jusqu'à tout récemment, et ils ne retrouvent que lentement leur vocation de quartiers résidentiels. Une structure d'accueil trop limitée empêche que des événements internationaux plus nombreux se tiennent à Montréal. Éloigné du centre de la ville, le Musée d'art contemporain voit son rayonnement limité et des locaux trop restreints ne lui permettent pas de remplir adéquatement son rôle de pôle d'attraction de la création contemporaine.

« Au début des années '60, Montréal était la capitale artistique et culturelle incontestée du Canada. Festivals de toutes sortes, théâtres, galeries d'art y prospéraient. Première municipalité à se doter d'un conseil des arts, dès 1956, Montréal fut aussi la première ville canadienne à posséder un vaste complexe consacré aux arts d'interprétation, la Place des Arts. Pour les artistes et les compagnies de l'étranger, Montréal était le point d'arrêt obligatoire, et bien souvent le seul en sol canadien, avant la grande tournée américaine. Cet épanouissement connut son apogée en 1967, avec l'Exposition universelle, et on croyait que rien ne pouvait l'arrêter.

Au cours des années, d'autres villes ont pris de l'assurance; elles étaient aidées en cela par les pouvoirs publics qui ont vite réalisé, devant le succès de Montréal, la rentabilité des activités artistiques et culturelles tant sur le plan économique que sur le plan social. Leurs populations respectives ont aussi voulu développer une vie culturelle qui leur soit propre. C'est ainsi que Winnipeg, une ville de moyenne importance, s'est donné en peu de temps un orchestre, un théâtre et un ballet de renommée internationale. À Vancouver, Calgary, Ottawa, Frédéricton, Charlottetown, on a vu, grâce à la politique de subvention du gouvernement fédéral dans le cadre du Centenaire de la Confédération, s'ériger des centres d'art, des musées, des théâtres, bref toute une infrastructure capable d'accueillir non seulement les troupes locales mais aussi les grandes compagnies en tournée ».
(Conseil des arts de la C.U.M.)

Au cours des années 60, Montréal était considérée unanimement comme la capitale culturelle du Canada. Depuis, d'autres villes ont pris de l'importance tant sur le plan culturel que sur le plan économique et, faute de moyens financiers suffisants, Montréal partage avec elles la réputation de centre culturel de première importance qu'elle s'était acquise au début de la Révolution tranquille.

Aujourd'hui, il importe que Montréal raffermisse sa réputation de métropole internationale, devienne un lieu privilégié de la science et de la technologie, développe une industrie de pointe, demeure un centre d'attraction touristique. Pour cela, elle devra miser fortement sur la dimension culturelle. Si l'on veut que Montréal demeure un pôle d'attraction en Amérique du Nord et dans le monde, il est nécessaire et urgent d'améliorer la qualité de la vie en respectant les caractéristiques propres de ses quartiers, de revaloriser les équipements culturels existants ou d'en créer de nouveaux, de multiplier les moyens d'animation et de diffusion de la culture dont disposent les grands organismes.

Un certain nombre de mesures déjà présentées dans les chapitres précédents auront une incidence directe sur Montréal.

– *Le Ministère appuiera les efforts déjà entrepris pour créer à Montréal une « maison du théâtre » pour l'enfance et la jeunesse, telle que cela a été annoncé dans les mesures de soutien aux arts de la scène.*

– *Comme cela a été annoncé dans le chapitre consacré à la promotion de la culture, le Ministère soutiendra toute activité qui contribue à mieux faire connaître Montréal à travers le monde. En effet, les caractéristiques de Montréal en font une ville idéale pour organiser de tels événements qui, tout en ayant des conséquences économiques non négligeables, favorisent les contacts entre les artistes et stimulent l'activité créatrice.*

– *Des ressources nouvelles sont consacrées à la participation d'artistes et de groupes québécois plus nombreux à des festivals à l'étranger, à des concours internationaux de musique, de chant et de danse, à des expositions d'arts visuels et à des stages de perfectionnement... Le Ministère ne négligera aucune occasion d'encourager, de la même manière, la venue à Montréal de conférenciers, artistes, éditeurs, écrivains étrangers pour participer à des congrès, colloques, symposiums.*

« Pourquoi ne pas songer à des missions culturelles dans divers domaines où le ministère des Affaires culturelles, accompagné de représentants d'institutions culturelles de la région de Montréal, irait susciter des échanges culturels sous forme de colloques, expositions, congrès, séminaires et autres visant à instaurer à Montréal un pôle de gravitation, de sorte que Montréal se retrouve rapidement sur la route naturelle de toutes les manifestations culturelles d'envergure mondiale ». **(Centre canadien d'architecture)**

À ces mesures générales, le Ministère ajoute des programmes plus spécifiques. *Il consacrera près de 1,8 millions de dollars* pour supporter toute activité qui aidera à conserver le statut de métropole culturelle que Montréal possède déjà, en prenant appui sur le dynamisme des Montréalais et sur l'infrastructure administrative de la métropole. Il accroîtra son aide aux grands organismes artistiques de la métropole. Il favorisera l'amélioration du cadre de vie en respectant l'orientation d'aménagement qu'il poursuit en regard de l'urbanisation de la région montréalaise. Le Ministère relocalisera le Musée d'art contemporain au centre de la ville. Dès la présente année, les sommes nécessaires, *environ 700 000 dollars*, seront affectées à la préparation des plans et devis de façon à ce que, d'ici trois ans, le nouveau musée soit une réalité. Enfin, le Ministère établira à Mont-

réal une direction administrative plus importante afin d'y rendre sa présence plus attentive aux besoins.

Ces mesures marquent l'intention du gouvernement de s'associer aux autres agents de développement et d'accroître sa participation à certaines activités susceptibles de permettre à Montréal d'avoir un plus grand rayonnement à l'étranger, et aux Montréalais de jouir d'un meilleur cadre de vie.

Les équipements et autres moyens de développement culturel sont, pour la plupart, déjà en place. Il s'agira de combler les faiblesses et d'appuyer les initiatives propres à renforcer le dynamisme de Montréal.

Les institutions nationales et les autres organismes montréalais qui dépendent du ministère des Affaires culturelles intensifieront la concertation pour accroître la qualité et la quantité de leurs services d'animation et de diffusion.

Les sociétés d'État telles que la Société de la Place des arts, l'Institut québécois du cinéma et la Société de développement des industries de la culture et des communications seront invitées à consacrer une part plus importante de leurs ressources à des activités de développement et d'innovation de façon à hausser le volume d'activités culturelles nouvelles dans la métropole.

Les Montréalais seront les premiers bénéficiaires de ces mesures, lesquelles ne manqueront pas de produire des effets bénéfiques pour l'ensemble du développement touristique québécois.

Aide à certains grands organismes

Certains grands organismes artistiques qui travaillent à Montréal ont atteint un tel niveau artistique qu'on ne saurait les enfermer dans des frontières sans risquer de les étouffer. Des mesures particulières doivent être prises pour leur permettre de se développer davantage.

▶ **Le Ministère accordera à certains grands organismes artistiques de la métropole des subventions spéciales pour qu'ils puissent avoir un plus grand rayonnement au plan international.**

Un tel appui est nécessaire pour permettre à l'Orchestre symphonique de Montréal d'inviter de grands chefs d'orchestres; aux Grands Ballets canadiens, d'attirer des chorégraphes reconnus internationalement; aux musées nationaux, d'accueillir des expositions prestigieuses, etc.

« Nous reconnaissons de concert avec le Conseil des arts de la C.U.M. que le Musée des Beaux-Arts, l'Orchestre symphonique de Montréal, le Festival des films du monde, et le Théâtre du Nouveau Monde constituent le fondement de la vie culturelle et doivent être aidés en conséquence ». **(Conférence des maires de la banlieue de Montréal)**

Nouvel emplacement du Musée d'art contemporain

Au cours des dernières années, le ministère des Affaires culturelles a envisagé plusieurs possibilités pour trouver un nouvel emplacement au Musée d'art contemporain. Des participants à la consultation du ministre des Affaires culturelles ont insisté fortement pour que cette institution soit située de nouveau au coeur de la vie culturelle de la métropole.

▶ **Le ministère des Affaires culturelles établira le nouveau Musée d'art contemporain dans le centre de la ville. De plus, comme cela sera précisé au chapitre suivant, le Musée d'art contemporain acquerra le statut d'institution autonome.**

Ce changement de lieu est nécessaire pour que le Musée d'art contemporain puisse accueillir des expositions internationales et devienne un centre de création contemporaine.

À plus long terme, un musée de la science et de la technologie, créé conjointement par le gouvernement et par la Ville de Montréal, viendrait enrichir l'équipement muséologique de la métropole et en faire un véritable réseau de diffusion culturelle et d'attraction touristique.

« Nous avons tous entendu parler ou même nous sommes allés à Toronto pour l'exposition de Van Gogh et à New York pour celle de Picasso. Durant ce temps, Montréal avec le Musée des Beaux-Arts, trop petit, et le Musée d'Art contemporain, avec sa localisation excentrique sur la presqu'île du Hâvre, ne dispose toujours pas de locaux pour montrer sa collection permanente. Le dossier de sa relocalisation au centre-ville devient de plus en plus mythique.

Il nous apparait donc urgent et nécessaire, après on ne sait plus combien de consultations, de passer de la réflexion théorique à la mise en pratique, de développer le caractère international en termes d'investissements et d'amélioration des équipements culturels ». **(Exécutif du Parti québécois, Montréal-Centre)**

Redonner au Vieux-Montréal sa vocation résidentielle

« L'entente entre le ministère des Affaires culturelles et la Ville, qui témoigne à la fois de la volonté du gouvernement de favoriser la décentralisation de son activité, et de celle de la Ville d'assumer pleinement sa responsabilité en matière de sauvegarde et de protection de son patrimoine, vise à assurer, par la mise en commun des ressources et des moyens de chacun, la réalisation d'objectifs prédéterminés ». **(Ville de Montréal)**

L'État a un rôle à jouer dans la mise en valeur du patrimoine architectural montréalais. En 1979, le ministère des Affaires culturelles avait conclu une entente avec la Ville de Montréal pour redonner au Vieux-Montréal, qui était déserté par ses habitants, ses caractéristiques de quartier résidentiel. Cette entente a été renouvelée en 1981 et le gouvernement a déjà consacré plus de dix millions de dollars à la revalorisation du Vieux-Montréal.

▶ **Cette entente entre le ministère des Affaires culturelles et la Ville de Montréal sera renouvelée pour les trois prochaines années.**

Les résultats de l'entente précédente sont très éloquents. Les deux administrations ont collaboré étroitement à la restauration et au réaménagement des vieux quartiers et on a pu assister à une remontée encourageante des investissements immobiliers qui sont passés de 5 millions en 1979 à plus de 20 millions de dollars en 1981, dont 15 millions dans le secteur résidentiel. Ces investissements ont permis d'effectuer des travaux de restauration, de recherches historiques et archéologiques avec la création d'emplois que cela comporte. Le résultat le plus tangible est le retour des Montréalais dans le Vieux-Montréal et la reprise des activités dans le secteur du commerce et des services.

Grâce à la nouvelle entente, la revitalisation de ce quartier historique pourra ainsi être complétée et elle permettra à ses habitants de vivre dans un environnement agréable. Elle offrira aux visiteurs étrangers des attraits supplémentaires et l'aspect d'une ville soucieuse de son patrimoine architectural.

Deuxième partie

Nouveau partage des responsabilités

Le présent programme constitue un virage dans l'orientation de l'action du ministère des Affaires culturelles: il ne s'agit pas seulement de **conserver** *le patrimoine culturel, mais encore de* **soutenir** *et de* **promouvoir** *la culture avec la collaboration de tous ses partenaires qui pourraient assumer certains rôles jusqu'ici remplis par l'État.*

Au cours de la tournée de consultation du Ministre, on a reproché au Ministère de ne pas reconnaître suffisamment un rôle actif à ses partenaires, de ne pas administrer ses programmes d'une manière efficace et de ne pas toujours respecter les particularités et les choix des régions. Le Ministère tient compte des critiques et des voeux et il fait reposer sa restructuration administrative sur trois actions:

1 – **concentrer** *l'action de l'administration centrale du Ministère sur la définition des grandes orientations, l'initiative, la coordination et le service;*

2 – **régionaliser** *certaines de ses fonctions et de ses activités;*

3 – **déléguer** *certaines fonctions de gestion à des institutions et organismes nationaux, autonomes, à caractère représentatif.*

Le Ministère pourra ainsi accorder une place plus large à la réflexion sur les orientations culturelles, à la promotion de la culture, au soutien et au service auprès des organismes et des créateurs, ainsi qu'à la recherche de nouveaux partenaires et à la coordination de leur action.

La régionalisation se manifestera par une augmentation des programmes administrés en régions et par un décloisonnement de ceux-ci. Elle se caractérisera aussi par l'intensification de l'action du Ministère dans les régions. On assistera alors à un accroissement de la fonction de service et à un élargissement de la participation des différents milieux à la culture.

Le Ministère partagera davantage des rôles administratifs en déléguant à des organismes autonomes certains mandats de soutien, de développement et de gestion. Cette délégation se fera progressivement, au rythme convenu entre les différents partenaires.

Quant aux coûts de l'ensemble de ces activités, ils n'affecteront aucunement les fonds publics consacrés aux créateurs et aux organismes.

« Nous croyons que la structure actuelle du MAC doit être à la fois consolidée et rafraichie à la lumière des innovations technologiques actuelles qui sont en voie de transformer notre société. Cela devrait lui permettre de jouer un rôle de premier plan dans l'ensemble des activités culturelles traditionnelles comme le livre, les arts, le cinéma et le théâtre, et aussi du côté de ce qui pour l'instant apparaît comme des cultures parallèles et des représentations non institutionnalisées du savoir. **(Ville de Rivière-du-Loup)**

« Le ministère des Affaires culturelles ne s'est pas doté de structures se rapprochant des besoins réels du milieu que ce soit pour dispenser un service au niveau de l'information, de l'aide technique, des ressources de financement ou de personnel ». **(Table des directeurs (trices) de loisirs Beauce-Apalaches)**

Cette réorganisation s'effectuera par une revalorisation de la structure existante, par le regroupement et le réaménagement de certains organismes gouvernementaux et paragouvernementaux et par des transferts de personnel.

Enfin, la réorganisation du ministère des Affaires culturelles permettra aussi de réduire le rôle de l'État dans la gestion de la culture dont le développement sera vraiment une responsabilité partagée.

Concentrer l'action du Ministère

La consultation du ministre des Affaires culturelles a montré qu'on attend du Ministère qu'il assume des rôles primordiaux dans le développement de la culture tels que la définition d'une politique culturelle et les actions d'initiative, de coordination et de service qui conduiront à l'épanouissement de la culture.

Fonction d'initiative

« Le ministère des Affaires culturelles est responsable de l'orientation de la politique culturelle du gouvernement du Québec. En conséquence, il se consacre essentiellement à faire des choix politiques et à établir les priorités budgétaires. Il est en quelque sorte le chef d'orchestre qui va s'assurer que tous les secteurs qui touchent de près ou de loin aux priorités qu'il s'est données s'ajustent en fonction de celles-ci ». (Conseil régional de la culture de l'Outaouais)

▶ **Il appartient au ministère des Affaires culturelles d'assumer le rôle d'initiative qui lui revient:**

– *Auprès du gouvernement*, afin qu'il intensifie son action en faveur du secteur culturel;

– *Auprès des créateurs*, afin que la diffusion de leurs oeuvres soit assurée par tous les moyens possibles; afin de faciliter leur participation aux événements qui ont lieu à l'étranger; afin qu'ils puissent communiquer entre eux, unir leurs ressources pour améliorer leur statut socio-économique, comparer leurs oeuvres, les tendances artistiques, les fruits de leurs recherches...;

– *Auprès de la population*, afin qu'elle se préoccupe davantage de la dimension culturelle, par l'organisation des campagnes de promotion de la culture, par le Programme de l'intégration des oeuvres d'art à l'architecture et à l'environnement et par la création d une collection d'oeuvres d'art destinées à être présentées dans des lieux publics...; afin que le milieu scolaire et la jeunesse puissent avoir un meilleur accès aux valeurs et aux produits culturels.

Fonction de coordination

« Au niveau politique, c'est au ministère des Affaires culturelles à convaincre les autres ministères de s'associer et d'harmoniser leur action au projet culturel du Québec ». (Métiers d'art des Cantons-de-l'Est)

Les participants à la tournée de consultation du ministre des Affaires culturelles souhaitent que le Ministère prenne davantage la responsabilité de coordonner les activités des divers ministères et autres organismes et de planifier l'organisation du développement culturel.

▶ **Le ministère des Affaires culturelles sera l'agent de liaison entre le monde culturel et l'ensemble de ses partenaires: personnes, organismes privés, municipaux, régionaux et nationaux.**

Toutefois, le développement culturel intéresse plusieurs organismes gouvernementaux et exige une concertation, par exemple, avec les ministères de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, des Affaires intergouvernementales, de l'Éducation, des Loisirs, des Communications... La culture concerne aussi les personnes, les familles, les organismes publics et parapublics, les municipalités, les municipalités régionales de comté, et un grand nombre de personnes bénévoles qui ont toujours rempli un rôle fondamental dans la vie artistique et culturelle et dont l'action exige une coordination pour qu'elle soit plus efficace.

Fonction de service

La tournée de consultation du ministre des Affaires culturelles a révélé les besoins des organismes culturels en ce qui a trait aux services qu'ils attendent de l'État. Ces besoins vont de l'information au soutien technique. Ils concernent la production artistique, la programmation, la gestion de projets et d'entreprise, et incluent également l'animation, l'organisation d'ateliers de formation et de perfectionnement, de rencontres et d'échanges sur une base interrégionale ou internationale.

« Puisque le Ministère a pour rôle de promouvoir la culture au Québec et d'épauler le mieux possible les organismes qui servent à cette fin... pourquoi ne pas leur fournir les services de conseiller en planification, en administration et en marketing...? » **(Centre d'art d'Orford)**

La compétence recherchée existe au ministère des Affaires culturelles ou dans d'autres ministères, mais le plus souvent aussi dans le réseau même des entreprises culturelles ou de l'éducation.

▶ **Le ministère des Affaires culturelles prend l'initiative de canaliser cette expérience et ces connaissances, où qu'elles se trouvent, en faisant appel au secteur de l'enseignement (universités et cégeps) et aux institutions culturelles (musées, compagnies de théâtre, cinémathèque...) pour en faire profiter tous les organismes qui le désirent.**

Cette fonction de service est d'ailleurs assumée, au moins partiellement, par certaines unités administratives du Ministère. Il s'agira de les rendre plus facilement accessibles aux organismes régionaux et aux créateurs dont les besoins sont souvent les plus aigus.

Chapitre II

Régionaliser la plupart des activités

La régionalisation a été un thème très important de la tournée de consultation du Ministre. La plupart des participants se sont déclarés favorables à cette forme de décentralisation.

Le ministère des Affaires culturelles avait décidé, dès le printemps de 1981, de confier l'administration de certaines de ses activités de gestion à ses bureaux régionaux. La tournée de consultation a donc confirmé cette volonté de démocratiser la culture en respectant les régions et leurs particularités et en accroissant leurs pouvoirs décisionnels.

En effet, le développement culturel dans les régions revient aux autorités et aux organismes locaux et régionaux, lesquels devront également déterminer la place qui sera accordée à telle forme d'art, le genre d'activités culturelles à privilégier... En somme, chaque région devra être associée de plus en plus à la prise des décisions relatives à son développement culturel.

Ces prémisses orienteront la régionalisation du Ministère et celle-ci sera fondée sur les actions suivantes.

« Il nous apparaît nécessaire et même primordial que chaque région puisse définir elle-même ses priorités culturelles et favoriser une expression culturelle originale ». (Radio-Québec, Sherbrooke)

« Nous considérons la régionalisation comme un respect des identités régionales et comme une humanisation de l'action de l'État. » (Association des artistes-peintres de Carleton)

« La régionalisation est un phénomène de plus en plus identifié comme un instrument permettant au citoyen et à sa région d'être plus près de son développement. » (Conseil régional des loisirs de la Côte-Nord)

« Nous ne voudrions pas d'un ministère qui déciderait de politiques, de programmes et de normes qu'il adresserait aux régions en leur demandant de les mettre en application sans autres formalités.

Il est temps que le Ministère se dote de politiques. Celles-ci ne devront pas être concoctées en vase clos et nous tomber un jour sur la tête. Pour que des politiques générales ou sectorielles servent véritablement la cause des différents milieux culturels, ceux-ci devront y prendre racines et s'élaborer en relations avec tous les milieux concernés. » (Conseil régional de la culture de l'Est-du-Québec)

Accroissement et décloisonnement des programmes

« Le décloisonnement du transfert nous apparait essentiel pour assurer une gestion véritablement régionalisée des programmes ». **(Mouvement impératif français)**

▶ **Le Ministère accélère la régionalisation de certaines de ses activités. Dès 1983, le nombre des programmes administrés en régions sera accru et ces programmes seront décloisonnés.**

L'administration centrale du Ministère continuera à concevoir les programmes en consultant les régions. Mais les sommes d'argent affectées à chacun de ces programmes, par région, constituera pour chacune d'elles un budget global. À l'intérieur de ce budget, certains réaménagements seront possibles entre les sommes affectées aux différents programmes et organismes.

La gestion d'un plus grand nombre d'activités en régions et le décloisonnement des programmes devraient simplifier et accélérer le processus de décision.

Intensification de l'action du Ministère

« Un développement cohérent et efficace au niveau culturel passe par une concertation régionale préalable ». **(Office de développement et de planification du Québec, Chicoutimi)**

Idéalement, la région elle-même devrait se voir déléguer la responsabilité des décisions relatives au développement culturel. Mais qui représenterait la région dans l'exercice de cette tâche ? La municipalité, la municipalité régionale de comté, le Conseil régional de la culture ?

Le ministère des Affaires culturelles ne créera pas des nouvelles structures de gestion et de concertation dans les régions. Il favorisera plutôt une plus grande participation des municipalités locales et des municipalités régionales de comté au développement culturel et la consolidation des structures de concertation existantes, surtout en ce qui a trait au partage et à l'utilisation des équipements.

Outre la gestion des programmes, les représentants du ministère des Affaires culturelles en régions auront comme mandat de regrouper et d'augmenter le nombre des partenaires et de fournir un soutien technique aux organismes culturels.

Regrouper et augmenter le nombre de partenaires

▶ **Le premier mandat des directions administratives du Ministère en régions concerne le regroupement des partenaires du secteur culturel pour coordonner leur action et en recruter de nouveaux venant de différents milieux professionnels.**

Les conseils régionaux de la culture

Les conseils régionaux de la culture sont des organismes de concertation composés de représentants des milieux culturels. Depuis leur fondation, ils ont contribué de façon significative à promouvoir et à développer la culture dans leurs régions respectives. Ils ont aussi exercé un rôle consultatif auprès du Ministère dans la gestion des programmes régionaux. Ils continueront à exercer ce rôle consultatif et le Ministère leur déléguera encore, par contrat, des fonctions de gestion de programmes ou d'action culturelle.

« Les Conseils régionaux de la culture devraient servir de lien entre les intervenants du milieu et le ministère des Affaires culturelles ». **(Bibliothèque Saguenay — Lac-Saint-Jean)**

Les municipalités

Le gouvernement favorise une plus grande participation des municipalités locales et des municipalités régionales de comté au développement culturel. Les élus municipaux seront incités à s'y intéresser comme ils l'ont été, par le passé, pour le sport et le loisir. Cette idée inquiète, il faut l'avouer, tant les élus municipaux que les milieux culturels. Par contre, elle exprime une conception plus démocratique de la culture que l'on doit associer au développement des villes et intégrer dans le milieu de vie.

Les municipalités les plus importantes sont, à l'heure actuelle, non seulement maîtres d'oeuvre du loisir socio-culturel, mais encore elles s'intéressent au développement de l'activité artistique professionnelle. Les mesures d'encouragement financier du Ministère stimuleront ce mouvement. Dans les secteurs du patrimoine et des bibliothèques, le gouvernement a déjà établi un partage des responsabilités de gestion avec les municipalités. Toutefois, une planification cohérente de l'utilisation des équipements culturels dans une région exige que les gouvernements locaux y participent. Il va sans dire que ces équipements devront aussi être gérés localement ou régionalement. Le partage des responsabilités entre le gouvernement et les municipalités s'inscrit dans un programme global de décentralisation. Le gouvernement souhaite que ce partage conduise les municipalités à assumer une responsabilité plus grande dans le secteur culturel.

« Il nous apparaît donc important que le ministère des Affaires culturelles, lors de l'élaboration de sa politique d'intervention, reconnaisse la municipalité et les municipalités régionales de comté comme intervenants privilégiés et ainsi, favorise un développement cohérent qui respecte toutes les particularités du Québec ». **(Conseil régional des loisirs de l'Est-du-Québec)**

Les autres collaborateurs

Dans la perspective d'une intégration du plus grand nombre possible de partenaires, il faut faire participer d'autres groupes à l'action culturelle et élargir la concertation. Les conseils régionaux de développement des loisirs, les associations touristiques, les médias, Radio-Québec, les représentants des universités, des cégeps et des commissions scolaires se sont montrés fort intéressés à jouer un rôle actif au sein des structures de concertation qui touchent le secteur culturel. Leur participation semble aller de soi en raison même de la place que ces organismes occupent dans l'organisation de la vie communautaire et de l'activité culturelle.

Le Ministère reconnaît le rôle de ces partenaires comme important et s'assurera que les directions régionales du Ministère les associent aux décisions qui concernent le développement culturel.

« Pour conclure, il nous semble que le Ministère et l'université ont des priorités en commun : en temps de contraintes budgétaires, il nous faut bâtir sur nos atouts les plus riches et forts, tout en laissant la porte ouverte à l'innovation et en assurant la richesse de la diversité; nous voudrions de plus en plus collaborer et coordonner nos activités entre institutions et intervenants de toute source. Autrement dit, nous cherchons ce que M. Richard appelle de « nouveaux partenaires » ». **(Université McGill)**

Soutenir techniquement les organismes culturels

« Afin d'orienter nos décisions, il serait très pertinent de travailler avec des conseillers administratifs et techniques qui nous aideraient au niveau de la structure, de la reconnaissance légale, de la mise en marché, de la diffusion et des programmes de perfectionnement ». **(Haut 3[e] Impérial)**

▶ Le second mandat du Ministère en régions est d'assurer un soutien technique aux organismes culturels et un service d'information, comme c'est le cas pour l'administration centrale.

Cette tâche d'animation consiste principalement à faire circuler et améliorer l'information aux créateurs et aux organismes culturels, à assurer la liaison avec le réseau de services offerts par le Ministère et les institutions de Québec et de Montréal, à organiser des échanges interrégionaux...

Soutenir l'action culturelle consiste, en effet, à résoudre avec les créateurs et les organismes culturels les difficultés rattachées à l'isolement et à la faible densité de la population, à la carence des ressources, des lieux de diffusion, du savoir-faire... Il est essentiel, en outre, d'apporter aux organismes culturels le soutien technique dont ils ont besoin pour organiser la mise en marché, diffuser les produits, convaincre les acheteurs éventuels de leur intérêt... Les organismes considèrent ce soutien du Ministère comme nécessaire pour accroître leur possibilité de rayonnement et leur efficacité, et pour faciliter de nombreuses démarches auprès des autres ministères, des municipalités et des commissions scolaires.

« Nous estimons que votre Ministère doit continuer à jouer un rôle essentiel, dans le développement culturel régional et nous nous attendons à une plus grande coordination entre vos différents services, entre les divers ministères qui se préoccupent du développement culturel. Enfin, nous souhaitons une plus grande coopération au plan des arts et de la culture entre Ottawa et Québec ». **(Ville de Chicoutimi)**

Les directions régionales du ministère des Affaires culturelles accompliront ce mandat de service avec la collaboration des institutions culturelles régionales : bibliothèques centrales de prêt, musées privés, archives, conservatoires... Par conséquent, le bureau régional du Ministère devra convenir avec ces organismes d'un partage efficace des responsabilités à l'égard de l'animation culturelle et du soutien aux activités locales et régionales. Dans certaines régions, des institutions exercent déjà, de leur propre initiative, de tels rôles et d'autres le feraient si elles en avaient les moyens.

Cette responsabilité exige que les directions régionales soient plus fortes, avec des effectifs sensiblement plus nombreux que ceux qui sont en place actuellement. Chaque direction régionale travaillera donc en liaison avec les organismes culturels régionaux et utilisera le réseau de services et d'institutions mis sur pied par le Ministère et le réseau de l'éducation. Cela permettra de mieux exploiter les ressources existantes.

Quant à la concertation avec le milieu, elle se fera à partir des structures existantes et devra permettre, le plus tôt possible, de déléguer la responsabilité des décisions relatives à la culture aux partenaires du Ministère en régions en tenant compte des différentes situations.

Chapitre III

Déléguer certaines responsabilités

La régionalisation de la plupart de ses activités actuelles permettra au ministère des Affaires culturelles de concentrer son action sur des fonctions qu'il considère comme prioritaires.

Il déléguera, par ailleurs, d'autres activités de gestion à des organismes autonomes. C'est ainsi qu'il soumettra à l'Assemblée nationale un projet de loi sur les musées et un projet de loi proposant la création d'une Société de développement des arts.

Le gouvernement reconnaît ainsi l'importance d'associer les milieux culturels tant à la gestion des institutions que sont les musées qu'à l'attribution des subventions aux organismes culturels et aux créateurs, artistes et artisans.

Des institutions nationales autonomes

▶ **Le ministre des Affaires culturelles présentera à l'Assemblée nationale le projet de loi visant à donner un statut de corporation autonome au Musée du Québec et au Musée d'art contemporain.**

Si l'Assemblée nationale adopte ce projet de loi, ces institutions se verront attribuer les fonds nécessaires à leur fonctionnement, auront droit à des revenus autonomes et l'ensemble de ces ressources financières sera géré par leurs conseils d'administration. Les institutions pourront mieux planifier leurs activités et même les autofinancer. L'autonomie ainsi acquise leur permettra d'accroître leur efficacité, leur dynamisme et de mieux utiliser les ressources dont elles disposent.

La Société de développement des arts

▶ **Le Ministère proposera au gouvernement et à l'Assemblée nationale de créer une société autonome de développement des arts.**

Si l'Assemblée nationale adopte la proposition du Ministère, la Société de développement des arts aura comme mandat de gérer et d'évaluer les programmes nationaux de soutien aux arts et d'aide à la création. Elle pourra aussi se voir confier par le ministre des Affaires culturelles tout autre mandat dans le champs de la juridiction qu'il lui aura déterminée.

La Société sera habilitée à émettre des avis à l'intention du Ministre et à en recevoir de la part des représentants du milieu culturel.

Le Ministre gardera la responsabilité de définir les orientations de la Société et il lui attribuera annuellement, par contrat, les fonds nécessaires à son fonctionnement et à la gestion des programmes. Elle pourra cependant disposer de fonds autonomes et les administrer.

La Société verra à constituer les jurys qui attribueront les subventions aux organismes culturels et aux créateurs. De cette façon, les structures deviendront plus souples, le traitement des demandes plus rapide, le respect de la liberté d'expression plus évident.

La création de cette Société s'effectuera par des transferts de personnel et d'activités. Elle ne devrait donc pas entraîner un accroissement des crédits consacrés aux structures au détriment de ceux qui seront accordés aux créateurs et aux organismes de production.

« Dans ces circonstances, nous ne pouvons qu'encourager votre suggestion de former une Commission des arts et des lettres qui soit composée de représentants des organismes culturels et des créateurs, Commission qui jouirait d'une autonomie complète par rapport aux tribulations de la vie politique et qui ait des pouvoirs précis quant aux recommandations qu'elle puisse faire et même au budget qu'elle serait en mesure d'administrer ». **(Union des artistes)**

« Lorsque vous laissez planer encore la possibilité d'une création de Commission des arts et des lettres, nous sommes très inquiets. Nous craignons encore une fois une super structure favorisant les régions périphériques des centres et qui engloutirait beaucoup de ressources financières. Ne vaudrait-il pas mieux investir des argents dans le milieu directement, par les mécanismes déjà implantés? **(Jeunesse musicale, Val d'Or)**

Conclusion

Le présent programme d'action du ministère des Affaires culturelles veut engager à une action concrète, à court terme, et dont les effets se feront sentir dès 1983.

Des choix s'imposaient, évidemment, dans l'élaboration de ce programme. Ceux que nous avons adoptés veulent apporter des solutions nouvelles à des problèmes considérés comme très urgents. Ils sont dictés par la conjoncture actuelle et s'inscrivent dans les mesures prioritaires du gouvernement.

Les mesures qui sont proposées ne sauraient être isolées. Elles font partie d'un projet plus large où les forces vives de divers agents culturels, actuels et futurs, sont mises à contribution pour favoriser le développement économique, social et culturel. Certes, les arts et la culture ont souffert du resserrement des crédits des dernières années et, en ce sens, ils demeurent fragiles. Mais cette fragilité provient également de ce que les mécanismes qui leur auraient permis de jouer leur véritable rôle n'étaient pas tous en place.

Fondamentalement, la réorganisation dont il est fait mention dans ce programme vise à réconcilier des éléments en apparence éloignés les uns des autres : l'art et le quotidien, l'art et la technologie, l'art reconnu et la relève ; les créateurs, le marché du travail et les industries de la culture ; les grands et les petits producteurs ; la promotion des arts et le développement culturel régional ; les communications, les loisirs, l'éducation et la culture ; le gouvernement, les municipalités et les organismes de concertation. Il s'agit là d'un phénomène que les créateurs, les organismes, les institutions et les municipalités ont maintes fois dénoncé et auquel il devenait urgent de remédier.

Le programme d'action s'appuie sur des changements assez considérables dans les mentalités et les modes de vie et sur une conception plus large de la culture. Il propose ainsi des mesures qui auront une incidence directe sur le développement culturel. Il permettra, en outre, d'amorcer une action culturelle fondée sur de nouveaux rapports et sur un partage plus équilibré des responsabilités.